



Conseil Général Département du Nord

CONSEIL GENERAL

REUNION DU 7 NOVEMBRE 2011

PROCES-VERBAL

Le Conseil Général s'est réuni à l'Hôtel du Conseil Général le 7 novembre 2011 sous la présidence de Monsieur Patrick KANNER, Président du Conseil Général.

Nombre de membres en exercice : 79

Etaient présents : Jean-Pierre ALLOSSERY, Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Gérard BOUSSEMART, Guy BRICOUT, Alain BRUNEEL, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Jean-Pierre DECOOL, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Jean-Claude DULIEU, Marie FABRE, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Norbert JESSUS, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Vincent LANNOO, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Mehdi MASSROUR, Jacques MICHON, Luc MONNET, Jacques PARENT, Rémi PAUVROS, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Jean-Claude QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean-Marie RUANT, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Renaud TARDY, Fabien THIEME, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Alain FAUGARET donne pouvoir à Laurent COULON, Jean JAROSZ donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) :

Monsieur le Président ouvre la séance à 11 heures et demande à Monsieur Aymeric ROBIN de procéder à l'appel nominal.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée Départementale peut valablement délibérer.

Monsieur le Président informe l'Assemblée Départementale de la démission de Madame Delphine BATAILLE de son poste de Vice-Présidente et rappelle qu'un rapport sera présenté tout à l'heure dans le cadre des Dossiers du Président. Il salue le choix de Madame BATAILLE qui souhaite se consacrer pleinement à son mandat de Sénatrice.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à :

- Monsieur Régis RICHARD qui remplacera le 10 novembre 2011, en qualité de Directeur du Secrétariat de l'Assemblée Départementale, Monsieur Gérard COLLART appelé à faire valoir ses droits à la retraite ;
- Monsieur Jérôme DEZOBRY, Directeur Général Adjoint délégué à la Direction Générale Adjointe chargée de l'Enseignement, du Patrimoine et des Infrastructures.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rend compte des décisions prises en vertu de la délibération du 31 mars 2011 lui donnant délégation pour agir dans certains domaines. Il signale ainsi que deux arrêtés ont été pris :

- l'un supprimant une régie d'avances installée auprès de la Direction des Finances pour le paiement de titres de transports ;
- l'autre instituant une régie de recettes temporaire à l'encaissement des dons dans le cadre d'une souscription publique en vue d'acquiescer une œuvre de Karen LaMonte exposée au Musée-Atelier du Verre de Sars-Poteries.

En application de l'article 12 du Règlement Intérieur, Monsieur le Président informe l'Assemblée Départementale que, sur proposition de Monsieur Didier MANIER, Président du Groupe Socialiste et Apparentés :

- Monsieur Laurent COULON devient membre de la Commission « Culture, Sports, Tourisme, Vie associative » en lieu et place de Monsieur Philippe LETY ;
- Monsieur LETY devient membre de la Commission « Education » en lieu et place de Monsieur COULON.

Monsieur le Président annonce également que, sur proposition de Monsieur Charles BEAUCHAMP, Président du Groupe Communiste – Front de Gauche :

- Monsieur Serge VAN DER HOEVEN devient membre de la Commission « Personnes âgées, Personnes en situation de handicap » en lieu et place de Monsieur Bernard BAUDOUX ;

- Monsieur BAUDOUX devient membre de la Commission « Lutte contre les exclusions, Enfance, Famille, Jeunesse, Santé » en lieu et place de Monsieur VAN DER HOEVEN.

Monsieur le Président indique que les Conseillers Généraux ont, sur leurs tables, le nouveau Règlement Intérieur de l'Assemblée Départementale qui se présente sous une forme particulièrement agréable ainsi qu'un exemplaire du Guide de l'Accueillant Nord et Pas-de-Calais.

Monsieur le Président porte à la connaissance des Conseillers Généraux que le projet Idex 2 n'a pas été retenu et précise que cela n'est pas une bonne nouvelle. Il signale que ce sujet sera de nouveau évoqué dans les jours et les semaines à venir.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux sur la réunion, du 4 novembre dernier, de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale. Il revient également sur les améliorations apportées par la proposition de loi portant diverses dispositions relatives à l'intercommunalité qui a été adoptée par le Sénat le 4 novembre dernier.

Monsieur le Président fait observer qu'il a procédé, le 3 novembre dernier au Musée du Verre de Sars-Poteries, au lancement officiel de la souscription publique pour l'acquisition d'une œuvre magistrale de l'artiste américaine Karen LaMonte. Il souligne que les Conseillers Généraux ont été destinataires, par courrier, des plaquettes réalisées par le Département pour cette opération.

Monsieur le Président met en exergue le « Chéquier Jeunes » qui a été lancé vendredi dernier.

Monsieur le Président souligne également le lancement du site Internet « jeparticipe.cg59.fr ». Il revient sur le projet éducatif global départemental ainsi que sur celui de démocratie participative.

Monsieur le Président exprime sa profonde inquiétude concernant le projet de fermeture de l'usine Sevelnord à Hordain. Il note que Monsieur Eric BESSON, Ministre chargé de l'Industrie, aura attendu de très longs mois avant de s'emparer de ce problème.

Monsieur le Président informe les Conseillers Généraux que lors du festival Fimbacte, festival des acteurs du cadre de vie, le Département du Nord s'est vu décerner, le 17 octobre dernier, un trophée d'or pour la mise en œuvre du logiciel de suivi à distance des consommations d'énergie. Il met en exergue ce dispositif et les résultats escomptés.

Monsieur le Président évoque quelques éléments calendaires :

- Le 14 novembre :
Réunion de la Commission Permanente

- Le 27 novembre :
Visite privée de l'exposition sur les dessins au pinceau de Matisse au Musée du Cateau-Cambrésis
- Le 28 novembre :
Séance Plénière
- Le 10 décembre :
Visite guidée du chantier du Grand Stade
- Le 19 décembre :
Séance Plénière relative au budget primitif 2012

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2011 qui, sans observation, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président indique que les Conseillers Généraux ont sur leurs pupitres un vœu demandant au Gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux. Il précise qu'au titre du Règlement Intérieur, ce vœu sera soumis à la prochaine réunion du Conseil Général du 28 novembre, après avis de la Commission « Qualité du Service Public, Finances, Ressources Humaines, Relations Internationales, Affaires Européennes ».

QUESTIONS DIVERSES

DOSSIERS DU PRESIDENT

Concernant le rapport n°1, Monsieur le Président indique que la candidature de Monsieur Michel LEFEBVRE est proposée.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 1

DSAD/2011/1425

OBJET :

**REPRESENTATION DU CONSEIL GENERAL
AU SEIN DE L'ASSOCIATION POUR LE DEPISTAGE
DES CANCERS DANS LE NORD (ADCN)
MODIFICATION**

A la suite de son renouvellement partiel de 2011, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Général a procédé à la désignation de ses membres pour siéger au sein d'organismes et instances divers.

Monsieur Michel LEFEBVRE, Vice-président du Conseil Général, ainsi que Mesdames Alexandra LECHNER et Brigitte LHERBIER, Conseillères Générales, ont été désignés pour siéger au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Association pour le Dépistage des Cancers dans le Département du Nord (ADCN).

Par courrier du 19 septembre 2011, le Docteur Jean-Luc DEHAENE, Président de l'Association, m'a informé que l'assemblée générale de l'ADCN a adopté le 6 avril 2011, des nouveaux statuts.

Le Conseil Général demeure membre de l'association et il est désormais représenté, au conseil d'administration, à titre consultatif, par un Conseiller Général.

Je propose au Conseil Général :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de désigner un Conseiller Général pour siéger, à titre consultatif, au sein du conseil d'administration de l'Association pour le Dépistage des Cancers dans le Département du Nord.

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité.

S'agissant du rapport n°2, Monsieur le Président souligne que les candidatures de Messieurs Jean-Luc DETAVERNIER, Conseiller Général du canton concerné, et Erick CHARTON sont proposées.

Monsieur Luc MONNET note que des habitants du canton de Cysoing sont hébergés à l'EHPAD Marguerite de Flandre à Orchies et se demande pourquoi la candidature de Monsieur CHARTON est privilégiée à la sienne.

Monsieur Erick CHARTON explique pourquoi il a proposé sa candidature. Il fait remarquer qu'il est prêt à laisser sa place à Monsieur MONNET s'il est volontaire.

Monsieur le Président remercie Monsieur CHARTON et demande à Messieurs DETAVERNIER et MONNET de bien vouloir informer celui-ci des délibérations de l'EHPAD.

Monsieur le Président précise que les candidatures de Messieurs DETAVERNIER et MONNET sont donc désormais proposées.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

N° 2

DSAD/2011/1392

OBJET :

**MODIFICATION DE LA REPRESENTATION
DU CONSEIL GENERAL
AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES
AGEES DEPENDANTES (EHPAD) MARGUERITE DE FLANDRE
A ORCHIES**

En application du Code de l'Action Sociale et des Familles, le conseil d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux qui relèvent d'une seule commune ou d'un département comprend douze membres dont 3 représentants des départements qui supportent, en

tout ou partie, les frais de prise en charge des personnes accueillies.

Suite à son renouvellement partiel, le Conseil Général, lors de la séance plénière du 12 avril 2011, a donc désigné pour siéger au sein des conseils d'administration des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, des Conseillers Généraux, dont ceux des cantons concernés, en confirmation du principe de représentation décidé le 15 avril 1985.

Sur indication écrite de Madame WARTELE, directrice de l'EHPAD Marguerite de Flandre à Orchies, ont été désignés 3 conseillers généraux pour le Département du Nord (Messieurs Jean-Luc DETAVERNIER, Erick CHARTON et Luc MONNET) afin de siéger au sein du conseil d'administration de son établissement.

Cette même directrice vient d'indiquer qu'un résident bénéficie de l'aide sociale du département du Pas-de-Calais et que les informations de son précédent courrier n'étaient pas conformes à l'article R315-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui précise qu'aucun département ne peut détenir la totalité des sièges.

Le conseil d'administration doit donc se composer de deux représentants du Conseil Général du Nord et d'un représentant du Conseil Général du Pas-de-Calais.

Je propose au Conseil Général :

- de ramener de 3 à 2 le nombre de Conseillers Généraux désignés pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Marguerite de Flandre à Orchies.
- de confirmer la désignation du Conseiller Général du canton concerné, ainsi que d'un second Conseiller Général, conformément au tableau ci-joint.

N° 3

DM/2011/1254

OBJET :

**COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS
DU DEPARTEMENT DU NORD
DESIGNATION DES REPRESENTANTS
D'ASSOCIATIONS LOCALES
MODIFICATION**

Lors de sa séance du 29 septembre 2003, le Conseil Général a créé la Commission consultative des services publics du Département du Nord, instituée par l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales introduit par l'article 5-1 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, qui prévoit la création de cette Commission dans les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de

coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

La Commission, présidée par le Président du Conseil Général, comprend des membres de l'assemblée départementale et des représentants d'associations locales.

Les membres de l'assemblée départementale et des associations locales ont été désignés par le Conseil Général lors de la séance du 12 avril 2011.

Il est proposé d'ajouter à la liste des représentants d'associations locales un membre du Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées (CODERPA), organisme à caractère consultatif d'analyses des besoins pour toutes les politiques concernant les retraités et personnes âgées.

Je propose donc au Conseil Général de :

- nommer un nouveau membre de la Commission consultative des services publics, Madame Monique PICCO, titulaire, représentante du CODERPA.

N° 4

DM/2011/1428

OBJET :

**AUTORISATION A SIGNER UN MARCHÉ PUBLIC
ET DES ACCORDS-CADRES**

L'article L.3221-11-1 du code général des collectivités territoriales précise que la délibération du Conseil Général ou de la Commission Permanente chargeant le Président de souscrire un marché ou un accord-cadre déterminé doit comporter obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire mais également, le montant prévisionnel du marché.

Les crédits nécessaires étant inscrits au budget départemental, il est proposé à l'Assemblée départementale d'autoriser son Président à signer l'accord-cadre suivant :

- 1 – Accord-cadre relatif à la réalisation de l'impression, du façonnage et de la reliure de tous documents édités par le Département du Nord – lot 1 : petits et moyens tirages

Par délibération en date du 14 mars 2011, la Commission Permanente a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de passer un accord-cadre, sans montant minimum et avec un montant maximum de 500 000,00 €TTC sur la durée totale du marché (soit douze mois) pour la réalisation de l'impression, du façonnage et de la reliure de tous documents édités par le Département du Nord – lot 1 : petits et moyens tirages.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 29 septembre 2011, a décidé d'attribuer l'accord-cadre à l'opérateur économique IMPRIMERIE MONSOISE.

2 – Accord-cadre relatif à la réalisation de l'impression, du façonnage et de la reliure de tous documents édités par le Département du Nord – lot 2 : gros tirages

Par délibération en date du 14 mars 2011, la Commission Permanente a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de passer un accord-cadre, sans montant minimum et avec un montant maximum de 400 000 €TTC sur la durée totale du marché (soit douze mois) pour la réalisation de l'impression, du façonnage et de la reliure de tous documents édités par le Département du Nord – lot 2 : gros tirages.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 13 octobre 2011, a décidé d'attribuer l'accord-cadre à l'opérateur économique BRIDEL FRERES IMPRESSION.

3 – Marché concernant le dépoussiérage des fonds conservés à l'annexe des Archives départementales

Par délibération en date du 23 mai 2011, la Commission Permanente a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de passer un marché de services de dépoussiérage des 25 kilomètres linéaires de documents conservés dans les magasins de l'annexe des Archives départementales, rue de Douai à Lille, pour un montant estimé à 240 000,00 €TTC.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 29 septembre 2011, a décidé d'attribuer le marché à l'opérateur économique SNVB pour un montant de 237 286,40 €TTC.

4 – Accords-cadres relatifs aux travaux de réparation, d'entretien et de gestion écologique des propriétés départementales en Espaces Naturels Sensibles du Département du Nord

Par délibération du 19 novembre 2007, la Commission Permanente a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de passer des accords-cadres pour la réparation, l'entretien et la gestion écologique des propriétés départementales en Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Le lot n°2a concerne les travaux de terrassement, nivellement, démolition, maçonnerie sur les ENS des arrondissements de Dunkerque et Lille.

Le lot n°2b concerne les travaux de terrassement, nivellement, démolition, maçonnerie sur les ENS des arrondissements de Douai, Valenciennes, Cambrai, Avesnes-sur-Helpe.

Lot n°3a : Prestations de réparation et d'entretien des ouvrages en bois et du mobilier, sur les ENS des arrondissements de Dunkerque et Lille

Lot n°3b : Prestations de réparation et d'entretien des ouvrages en bois et du mobilier, sur les ENS des arrondissements de Douai, Valenciennes, Cambrai, Avesnes-sur-Helpe

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance

du 13 octobre 2011 a décidé d'attribuer :

- le lot n°2a à la société Lebleu,
- le lot n°2b à la société Lebleu,
- le lot n°3a à la société Bois et Loisirs,
- le lot n°3b à la société Bois et Loisirs.

Il est proposé au Conseil Général :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché public et les accords-cadres relatifs aux opérations visées ci-dessus.

Les projets de délibérations correspondants sont adoptés à l'unanimité.

Concernant le rapport n°5, Monsieur le Président signale que la Commission Permanente sera complétée numériquement lors de la Séance Plénière du 28 novembre prochain. Il ajoute qu'il a reçu la candidature de Monsieur Laurent COULON au siège de 7^{ème} Vice-Président.

Monsieur le Président précise que, conformément à l'article L3122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, si à l'expiration d'un délai d'une heure, et après affichage, il n'y a pas d'autre candidature, la nomination prendra effet immédiatement.

Monsieur le Président demande de bien vouloir constater qu'il est 11 heures 40 et suspend la séance.

Monsieur le Président reprend la séance, fait observer qu'il est 13 heures 47 et qu'aucune autre candidature n'ayant été déposée, la nomination de Monsieur COULON au poste de 7^{ème} Vice-Président prend effet immédiatement.

Monsieur le Président félicite Monsieur COULON et précise que son arrêté de délégation en matière de Sport, Tourisme et Vie associative, lui sera adressé le plus rapidement possible.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 5

DSAD/2011/1553

OBJET :

COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE

Lors de la séance de droit du 31 mars 2011, le Conseil Général a fixé le nombre des membres de sa Commission Permanente, autres que le Président et procédé aux

nominations, dont celle de Madame BATAILLE au poste de 7^{ème} Vice-Président.

Suite à la démission de Madame BATAILLE de ses fonctions de Vice-Présidente d'une part, comme le permet l'article L3122-6 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon la procédure prévue à l'article L3122-5 (textes joints) d'autre part,

Je propose au Conseil Général :

- de ne pas compléter numériquement la Commission Permanente,
- de pourvoir au siège de septième Vice-Président,

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS D'ACTUALITE

Monsieur Michel LEFEBVRE souligne l'ampleur de l'inquiétude suscitée par les lourdes incertitudes qui pèsent sur l'avenir de Sevelnord et fait observer que la fermeture de ce site aurait des conséquences dramatiques. Il rappelle que le constructeur automobile a obtenu des aides publiques substantielles et estime qu'il ne faut pas se satisfaire de la simple mise en place d'une cellule de suivi et d'anticipation, telle que proposée par Monsieur le Ministre Eric BESSON.

Monsieur LEFEBVRE indique qu'un comité de vigilance, d'initiative et d'action a été créé par des syndicats de Sevelnord et des élus de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut. Il pense qu'il importe que les élus du Département rejoignent ce collectif afin d'obtenir de PSA des réponses claires et d'exiger du Gouvernement qu'il prenne pleinement ses responsabilités.

Madame Martine FILLEUL fait remarquer que la question de l'avenir du site d'Hordain revient dans l'actualité. Elle note que l'Etat a affirmé que l'ensemble de ses moyens seront mobilisés pour assurer l'avenir de Sevelnord et ajoute que le Préfet du Nord mettra en place une cellule de suivi et d'anticipation industrielle.

Madame FILLEUL souligne que différentes initiatives ont été lancées par les syndicats et certaines collectivités. Elle signale que le Conseil Général du Nord les soutient et sera vigilant par rapport à cette situation.

Madame Joëlle COTTENYE fait observer que la Majorité Départementale semble prendre acte, avec une relative indifférence, de la fin de la gratuité du transport scolaire des lycéens.

Madame COTTENYE considère que le Département doit s'impliquer activement afin de garder la maîtrise du dossier et trouver rapidement une solution pérenne. Elle ajoute, par ailleurs, que la gestion de la question du transport scolaire des lycéens apporte très largement la preuve de la

pertinence et de l'utilité du Conseiller Territorial.

Monsieur Rémi PAUVROS fait remarquer qu'en matière de transport scolaire, le Département assurera pleinement ses responsabilités en ce qui concerne la population qui relève de sa compétence.

Monsieur PAUVROS souligne la clarté et la transparence de la délibération adoptée par le Conseil Général en janvier 2007 et signale que, pour l'année 2012/2013, le Département a prévu de cesser le financement du transport scolaire des lycéens. Il revient sur les enjeux financiers et rappelle les difficultés rencontrées par le Département.

Monsieur PAUVROS indique que toutes les AOT sont conscientes des efforts qu'elles doivent assurer pour permettre aux lycéens de toujours bénéficier d'un service nécessaire à leur scolarité.

Monsieur le Président précise que ce sujet reviendra devant la Commission Permanente dans quelques jours. Il met en exergue la volonté de maintenir un service exceptionnel de transport en direction des collégiens et des lycéens.

Monsieur Georges FLAMENGT souligne que les Collectivités Locales sont, chaque jour un peu davantage, la variable d'ajustement financière de l'Etat et fait remarquer que l'actualité et l'examen de la loi de finances confirment une nouvelle fois ce principe.

Monsieur FLAMENGT note que le Département vient récemment de régler une facture de plus de 11 M€ au titre du nouveau Fonds de Péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux et s'interroge sur la justice de ce mécanisme. Il souhaite connaître l'avis de l'Exécutif Départemental sur cette question et les perspectives en la matière concernant le budget du Département.

Monsieur Bernard HAESBROECK fait observer que le nouveau mécanisme des droits de mutation, qui pénalise lourdement le Département du Nord, s'avère parfaitement contestable en ce qui concerne la méthode et le mode de calcul retenu.

Monsieur HAESBROECK pense qu'il faut redouter une approche identique, malgré la mobilisation des représentants des collectivités, s'agissant du fonds de péréquation de la cotisation à la valeur ajoutée des entreprises prévu pour 2013. Il revient, par ailleurs, sur l'actualité et craint que les Collectivités Locales soient encore plus ponctionnées.

Monsieur Fabien THIEME met en exergue la crainte des 250 salariés de la clinique Teissier à Valenciennes quant à l'avenir de leur établissement. Il indique que le Groupe Communiste - Front de Gauche, soucieux d'un accès aux soins d'ores et déjà insuffisant dans le Valenciennois et le Nord, souhaite l'intervention du Département afin de connaître les projets de l'ARS sur ce dossier.

Monsieur Michel LEFEBVRE précise qu'il s'associe aux inquiétudes des personnels de la clinique Teissier et, plus généralement, des établissements hospitaliers du

département. Il estime qu'il faut réaffirmer le soutien à l'hôpital public, attirer l'attention sur la question de l'offre de soins et dénoncer l'autoritarisme de l'ARS.

Monsieur LEFEBVRE propose qu'une table ronde soit mise en place rapidement afin d'échanger avec l'ensemble des acteurs et de trouver des solutions dans l'intérêt des personnels et des patients. Il rappelle la situation difficile du Valenciennois en matière de santé.

Monsieur LEFEBVRE fait observer que des mesures prises par le Gouvernement contribuent à accentuer le poids de la charge de la santé sur les ménages, et particulièrement sur les plus modestes. Il pense qu'il faut réclamer une refonte complète de la politique de santé publique.

Monsieur Jean-Claude DEBUS met en exergue le Conseil pour les Droits et les Devoirs des Familles (CDDF) qui a été créé par la loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance et note qu'il s'agit d'un espace dédié en totalité à l'action préventive.

Monsieur DEBUS signale que les Maires sont vivement encouragés à intégrer un représentant du Département dans le CDDF et considère qu'il faudrait pouvoir associer, de manière systématique, le Conseiller Général du canton dans lequel se trouve la commune concernée. Il précise ainsi qu'il pourrait, comme Monsieur Jean-René LECERF, être désigné pour siéger dans le CDDF mis en place à l'initiative des communes de Marcq-en-Baroeul et de La Madeleine.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux sur le rapport du député Jacques-Alain BENISTI de 2004 sur la prévention de la délinquance.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Général du Nord a décidé, par délibération du 5 juillet 2010, que les services départementaux ne participeront pas au CDDF. Il fait remarquer que le Département veut poursuivre une politique dont l'axe prioritaire est la prévention.

Monsieur le Président signale qu'il ne souhaite pas faire évoluer la position du Conseil Général en l'espèce et précise qu'à ce stade, il n'y aura pas de délibération mandatant les Conseillers Généraux pour représenter le Département au sein des CDDF.

Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT soulève la question de l'hébergement d'urgence. Elle souhaite savoir comment le Département du Nord compte aider les associations qui se mobilisent pour les sans-abris et notamment les familles avec leurs enfants.

Monsieur Roger VICOT indique que cette question est une préoccupation majeure du Conseil Général puisqu'il copilote avec l'Etat le Plan Départemental d'Accès au Logement pour les Plus Démunis (PDALPD).

Monsieur VICOT souligne la vigilance du Département qui n'a pas souhaité s'engager dans la révision du PDALPD tant que l'Etat ne répondait pas aux revendications légitimes des associations. Il précise que l'obtention de financements nationaux complémentaires amène

aujourd'hui le Département à commencer ce travail de réécriture.

Monsieur VICOT fait, par ailleurs, observer que le Département mène des actions en matière d'accueil d'urgence en direction des publics en grande précarité ou sans domicile fixe.

Monsieur Guy BRICOUT soulève le problème des encombrements routiers et donne quelques exemples de mesures relativement simples qui pourraient être prises pour améliorer la fluidité du trafic. Il pense que le Département pourrait prendre l'initiative de provoquer une grande conférence sur ce thème.

Monsieur Rémi PAUVROS estime que le Département ne semble pas le mieux placé pour animer ce type de conférence. Il souligne que l'Etat, le Conseil Régional et les élus locaux, en particulier ceux qui animent la réalisation du Schéma de COhésion Territoriale, ont également une responsabilité en la matière.

Monsieur PAUVROS met en exergue l'action du Département concernant le problème soulevé et revient sur les mesures évoquées par Monsieur Guy BRICOUT.

Monsieur PAUVROS signale que le Département a pris l'initiative de contacter les différents partenaires au sujet des transports et des infrastructures. Il pense qu'une table ronde est nécessaire et précise que le Département pourra y participer.

Monsieur le Président confirme les propos de Monsieur PAUVROS. Il note que les partenaires du Département doivent aussi prendre leurs responsabilités dans cette réflexion.

Madame Françoise POLNECQ attire l'attention des Conseillers Généraux sur le 81^{ème} congrès de l'ADF qui s'est tenu les 19, 20 et 21 octobre derniers à Besançon. Elle précise que la situation financière extrêmement délicate des Départements y a été, une fois encore, soulignée.

Madame POLNECQ évoque la question de la réforme territoriale et revient sur les propos de Monsieur le Ministre Philippe RICHERT, présent au congrès de l'ADF, qui a laissé entendre que le redécoupage des cantons serait mis de côté et que plus de temps serait donné à la refonte des intercommunalités. Elle souhaite connaître la position de Monsieur le Président.

Monsieur le Président indique que le congrès de l'ADF de Besançon a fait le constat des difficultés financières des Départements. Il fait remarquer que Monsieur RICHERT a tenté de justifier la nécessaire participation des Collectivités Territoriales à l'effort de réduction de la dette.

Monsieur le Président note que le pacte républicain est en train de se fragiliser entre l'Etat et les Collectivités Territoriales et souligne que le changement de majorité au Sénat montre le mécontentement des élus locaux. Il signale, par ailleurs, que le vote final de la résolution, qui revient sur l'utilité de l'institution départementale au service des

Français, du 81^{ème} congrès de l'ADF a fait l'objet d'une division à l'intérieur du Groupe de Droite et du Centre.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – BUDGET PRIMITIF 2012

Monsieur le Président remercie l'administration départementale d'avoir répondu avec efficacité à son souhait d'accélérer le calendrier budgétaire. Il fait observer que cet agenda budgétaire améliorera la lisibilité de l'action départementale et bénéficiera aux nombreux acteurs partenaires du Conseil Général.

Monsieur le Président souligne l'objectif du débat d'orientations budgétaires qui est de permettre aux Conseillers Généraux de définir les grandes orientations à partir desquelles sera préparé et construit le budget pour l'exercice 2012.

Monsieur le Président propose que le budget 2012 soit soucieux de la bonne gestion financière du Département et affiche une volonté d'innovation, un dynamisme des politiques et le respect des engagements pris devant les Nordistes.

Monsieur le Président rappelle les engagements du Département, notamment l'absence d'augmentation de la fiscalité locale et le maintien de l'investissement à un niveau élevé. Il évoque les mesures à mettre en œuvre avant l'été 2012, conformément au Débat d'Orientations Politiques du 4 juillet dernier.

Evoquant le gel des dotations de l'Etat pour 3 ans, Monsieur le Président estime que cette décision porte atteinte à la libre administration des collectivités territoriales après la suppression de la taxe professionnelle.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux sur l'augmentation probable de la contribution au Fonds National de Péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) et sur la hausse des charges transférées non compensées.

Monsieur le Président indique que le budget 2012 devrait laisser une marge de manœuvre aux décisions politiques mais exigera une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement. Il souligne la nécessité de débattre de la stratégie financière pour obtenir l'équilibre du budget, maintenir la solvabilité du Département et atteindre les objectifs du projet de mandat.

Monsieur le Président fait observer que les recettes évoluent peu alors que les dépenses sociales augmentent notamment à cause du vieillissement de la population et des conséquences de la crise économique sur l'emploi. Il constate que l'autonomie fiscale du Département ne représente plus que 13 % des recettes.

Concernant les recettes des DMTO, Monsieur le Président pense que celles-ci pourraient être touchées par la réduction des prévisions de croissance, la

menace d'une crise financière et la remontée des taux d'intérêts.

Monsieur le Président souligne la difficulté pour estimer les recettes départementales de 2012, compte tenu de la conjoncture financière et économique. Il constate que le sort du budget et donc de l'action départementale est complètement soumis aux aléas du marché immobilier et d'une économie en crise.

Monsieur le Président fait remarquer que la décentralisation est attaquée législativement par la réforme territoriale et que les mesures financières qui s'accumulent d'année en année placent les collectivités territoriales sous la tutelle de l'Etat.

Monsieur le Président indique que l'effort d'investissement sera maintenu.

Monsieur le Président estime que la compensation des dépenses sociales transférées, aujourd'hui en total décalage avec la réalité de la dépense, permettrait d'assurer les investissements sans passer par l'emprunt.

Monsieur Bernard HAESBROECK remercie le Directeur Général et les services départementaux pour la qualité du document présenté.

Monsieur HAESBROECK évoque le contexte économique et social, international et national dans lequel doit s'élaborer le budget primitif 2012.

Monsieur HAESBROECK souligne les facteurs d'incertitudes pesant sur la préparation du budget, notamment en ce qui concerne le calcul du potentiel financier, les DMTO et l'évolution de la péréquation sur la Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Monsieur HAESBROECK attire l'attention des Conseillers Généraux sur le levier fiscal départemental qui ne dépassera pas 17,6 % des recettes réelles de fonctionnement et sur la progression des dépenses d'action sociale, insuffisamment compensées par l'Etat.

Monsieur HAESBROECK fait observer l'évolution de 4% par an en moyenne depuis 2004 des dépenses sociales du Département, conséquence de la vulnérabilité sociale de la population nordiste.

Monsieur HAESBROECK revient sur la non compensation intégrale des dépenses sociales transférées qui conduit à un assèchement de l'épargne, fondement de toute stratégie d'investissement et de gestion de la dette.

Monsieur HAESBROECK présente l'évolution des autres dépenses de fonctionnement pendant les 6 dernières années.

Monsieur HAESBROECK signale que l'emprunt est devenu plus cher et plus difficile à obtenir.

Concernant les orientations budgétaires de 2012, Monsieur HAESBROECK souligne la prudence dans l'évaluation des recettes, l'appréciation des dépenses

sociales obligatoires et volontaristes, le maintien d'un haut niveau d'investissement et la stabilité de l'encours de dette.

Monsieur HAESEBROECK évoque différents scénarios de prospective pour les 3 prochaines années du mandat. Il estime que le Département ne sera en 2012 dans une gestion normale productive et positive pour les Nordistes que si la politique actuelle du gouvernement s'inverse avec un changement structurel de gestion de la relation entre l'Etat et les collectivités.

Monsieur Didier MANIER indique que la commission a souligné la plus grande orthodoxie dans le déroulement de l'exercice budgétaire et la qualité du rapport présenté. Il précise que les membres de la commission ont pris acte du rapport concernant le DOB.

Monsieur Charles BEAUCHAMP se réjouit que le vote du budget primitif intervienne avant le 31 décembre prochain car les partenaires du Département verront ainsi leurs difficultés comptables assouplies.

Monsieur BEAUCHAMP évoque les incertitudes qui pèsent sur le budget 2012.

Monsieur BEAUCHAMP dénonce l'opération politicienne menée au sujet la dette de la France. Il estime que le Président de la République et sa majorité se servent de la dette comme d'une arme idéologique pour faire accepter aux Français la casse des acquis sociaux, de la protection sociale et des services publics, accroissant ainsi dramatiquement les inégalités.

Monsieur BEAUCHAMP considère que les gouvernements de droite qui se sont succédés, ont tous pratiqué l'assèchement méthodique des rentrées fiscales de l'Etat. Il estime que l'Etat n'est pas affaibli par la crise mais par les décisions prises qui creusent volontairement les comptes publics afin de mieux mettre en œuvre la régression sociale.

Monsieur BEAUCHAMP pense que l'apparition simultanée en Europe de crises de dettes souveraines marque une nouvelle phase du capitalisme financier. Il ajoute que la construction européenne capitaliste conduit à un désastre humain et social.

Monsieur BEAUCHAMP déplore la multiplication des délocalisations d'entreprises.

Monsieur BEAUCHAMP regrette les politiques d'austérité qui selon lui ne servent qu'à rassurer les marchés financiers et les agences de notation.

Monsieur BEAUCHAMP déplore qu'au sein de l'Union Européenne tout se décide en cercle restreint, que des Chefs d'Etat se fassent rappeler à l'ordre, et que l'abandon de la souveraineté nationale soit affirmé comme principe essentiel.

Monsieur BEAUCHAMP évoque la réforme territoriale.

Monsieur BEAUCHAMP dénonce le mécanisme de péréquation horizontale entre mêmes niveaux de collectivités, ce qui consiste pour les Départements à gérer la pénurie.

Monsieur BEAUCHAMP indique que le Groupe Communiste-Front de Gauche refuse la politique d'austérité et de récession sociale voulue par la droite et le MEDEF. Il invite les Conseillers Généraux à participer à la manifestation organisée le 26 novembre prochain à Lille par la Fédération du Nord du Parti Communiste Français.

Monsieur BEAUCHAMP déclare que le Groupe Communiste Front de Gauche propose que la réforme territoriale et la refonte de la fiscalité locale soient abrogées et que les actifs financiers en France soient taxés au profit des collectivités. Il considère qu'il est impératif de créer, comme le propose le parti Front de Gauche, un pôle financier public indépendant des marchés financiers permettant aux collectivités de bénéficier de prêts à taux zéro.

Monsieur Jean-René LECERF constate que le DOB 2012 se déroule plus précocement et que la méthode permet à la session budgétaire de retrouver toute son importance surtout en terme de contenu. Il remarque que le rapport présente une analyse technique, documentée, argumentée, objective et largement déconnectée de toute passion partisane.

Considérant les informations très vagues figurant dans le rapport, Monsieur LECERF souhaite que soient communiqués, si possible, des chiffres plus précis sur les recettes pour permettre un débat plus transparent.

Monsieur LECERF indique que le Groupe Union Pour le Nord exprime son accord sur les principales orientations, notamment la non-augmentation de la fiscalité directe locale, les dépenses de fonctionnement qui n'augmentent pas plus que les recettes de fonctionnement et l'investissement maintenu à un haut niveau avec un recours à l'emprunt en légère diminution.

Monsieur LECERF déclare que le Groupe Union Pour le Nord regrette le report par le Gouvernement de l'indispensable réforme du financement de la dépendance.

Monsieur LECERF signale que le Groupe Union Pour le Nord partage l'opinion exprimée dans le rapport sur l'évolution des dépenses de fonctionnement pour 2012.

Monsieur LECERF porte à la connaissance des Conseillers Généraux que de 2002 à 2009, les communes, départements et régions ont créé 262 500 postes, sans rationalisation indiscutable des effectifs.

Considérant les effectifs départementaux, Monsieur LECERF pense qu'une réflexion sur les conditions de remplacement des futurs départs en retraite ainsi que sur le taux d'absentéisme permanent est nécessaire.

Monsieur LECERF annonce que le Groupe Union Pour le Nord prend acte du document portant Débat d'Orientations Budgétaires avec une certaine satisfaction. Il fait observer que les engagements pris paraissent aller dans le bon sens mais qu'ils seront sans doute difficiles à tenir.

Monsieur le Président indique qu'il a souhaité, avec l'accord des Présidents des groupes politiques constitués,

permettre aux élus non-inscrits de s'exprimer sur le Débat d'Orientations Budgétaires.

Monsieur Olivier HENNO remercie Monsieur le Président ainsi que les Présidents de Groupe de le laisser s'exprimer à l'occasion du DOB. Il remarque la bonne qualité du rapport présenté.

Monsieur HENNO constate que les Collectivités Territoriales et les grands Etats détenteurs de l'intérêt général sont notés par des agences de notations financières, au même titre que les grandes entreprises détentrices d'intérêts particuliers. Il considère que cette pression excessive des marchés sur les choix républicains est inacceptable.

Considérant la gestion départementale, Monsieur HENNO souligne l'effort de maîtrise des dépenses et des finances publiques ainsi que l'effort d'investissement générateur d'emplois. Il fait observer que le contexte imposé réduit singulièrement la marge d'autonomie départementale.

Monsieur HENNO estime que la réforme territoriale et la suppression de la taxe professionnelle ont fragilisé les territoires.

Monsieur HENNO fait remarquer que le Département continue d'investir 400 millions d'euros grâce notamment au montant élevé des droits de mutation immobiliers. Il pense que sans changement structurel, l'investissement risque de devenir prochainement la variable d'ajustement budgétaire.

Monsieur Didier MANIER rappelle que le DOB se déroule dans un contexte difficile, incertain, et avec peu de lisibilité à moyen terme.

Monsieur MANIER constate que la rechute de l'activité économique est lourde de conséquences. Il déplore que face à la désindustrialisation du pays, au creusement du déficit commercial et à l'explosion de la dette publique, le Gouvernement réponde par l'austérité.

Monsieur MANIER considère que la politique d'austérité du Gouvernement aura pour effet de diminuer le pouvoir d'achat des Français les plus modestes, de gripper la consommation et la croissance et de saborder l'économie du pays.

Monsieur MANIER évoque les mesures passées et à venir décidées par le Gouvernement. Il souligne le report de la réforme pour la dépendance.

Monsieur MANIER fait remarquer que les collectivités doivent faire face aux défauts et aux réticences des banques et que cela va pénaliser l'investissement.

Monsieur MANIER estime que la résolution finale de la dette nécessitera l'élaboration d'un nouvel acte fort de la décentralisation en France.

Monsieur MANIER souligne la disparition du levier fiscal, l'incertitude qui pèse sur les recettes, la non compensation par l'Etat des trois allocations individuelles

de solidarité, la charge de la dette et le maintien d'un niveau élevé d'investissement.

Monsieur MANIER indique que le Département mène une gestion sincère, rigoureuse et volontariste lui permettant de remplir ses obligations à l'égard des Nordistes, tout en maintenant la qualité de ses interventions et son service public de proximité.

Evoquant l'inévitable hausse de la précarité en 2012, Monsieur MANIER attire l'attention des Conseillers Généraux sur les 400 millions d'euros prévus en investissement, qui permettront de soutenir l'activité économique et de pérenniser l'emploi. Il ajoute que ces investissements contribueront à façonner un nouveau visage pour le Nord, à valoriser le patrimoine et à créer des richesses durables.

Monsieur MANIER rappelle que le projet politique 2011-2014 du Département a fait le pari de l'innovation dans tous les domaines, de l'éducation à l'insertion professionnelle.

Monsieur Bernard HAESBROECK indique qu'il partage les inquiétudes de Monsieur BEAUCHAMP concernant les incertitudes planant sur les principaux paramètres départementaux. Il pense que la dette de l'Etat conduit celui-ci à une stratégie de déstructuration des finances des collectivités.

Monsieur HAESBROECK remarque comme Messieurs BEAUCHAMP et LECERF que si le Département réussissait à collecter 30 ou 40 millions d'euros de recettes supplémentaires, il resterait dans une dynamique porteuse et capable de financer ses investissements.

Monsieur HAESBROECK souligne le changement de posture de Monsieur LECERF.

Concernant les DMTO, Monsieur HAESBROECK fait observer que les efforts de solidarité du Département sont liés à l'évolution du marché immobilier. Il s'interroge sur les conséquences de la suppression des prêts à taux zéro et de la révision à la hausse du taux de TVA, y compris dans les opérations de renouvellement urbain.

Monsieur HAESBROECK estime qu'il est souhaitable d'avoir une nouvelle donne politique, un changement de politique économique ainsi qu'une relation de confiance entre le Gouvernement et les collectivités territoriales.

Monsieur le Président met en exergue le nouveau plan d'austérité proposé par le Gouvernement. Il déplore que celui subisse la situation au lieu d'engager une politique de relance économique.

Monsieur le Président considère que le Gouvernement fait payer par le plus grand nombre les avantages financiers qu'il accorde à une minorité. Il déclare qu'il ne partage pas ces choix et qu'il les combattra avec la majorité départementale jusqu'au bout de sa force politique.

Monsieur le Président cite les vrais enjeux du Département, qui sont l'éducation, l'environnement, l'emploi, l'équité territoriale et l'égalité sociale.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée Départementale de prendre acte du fait que le Débat d'Orientations Budgétaires a eu lieu.

DIRFI/2011/1513

OBJET :

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES BUDGET PRIMITIF 2012

En application de l'article L.3312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Général est appelé à débattre, dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif, des orientations qu'il souhaite donner au prochain budget du Département.

Cette année, le Débat d'Orientations Budgétaires s'inscrit dans la poursuite du débat d'orientations politiques du 4 juillet 2011 au cours duquel le Conseil Général du Nord a adopté les 10 premières mesures du programme qu'il souhaite mener pour le mandat.

Le présent rapport présente des éléments relatifs au contexte économique, social et financier de notre territoire mais aussi au niveau européen et mondial. En effet, la crise financière et bancaire de 2011 a accentué la crise économique que nous traversons depuis 2008, et ses conséquences sur le chômage, la perte de pouvoir d'achat et le délitement du vivre ensemble. Elle s'inscrit également dans un contexte européen de politiques nationales de récession et de désagrégation des acquis éducatifs et sociaux.

Dans ce contexte toujours plus difficile, les dépenses sociales des Départements ne cessent de progresser alors que, suite à la réforme fiscale, leurs recettes de fonctionnement sont gelées, ne laissant que peu de marge de manœuvre aux décisions politiques.

Plus que jamais, il nous faut débattre de la stratégie financière aboutissant à la fois à l'équilibre de notre prochain budget, au maintien de la solvabilité de notre institution et à l'atteinte des objectifs du projet de mandat, votés à l'unanimité par notre Assemblée le 4 juillet dernier.

Ce rapport, riche d'informations, doit nous aider à soulever des questions et à présenter des pistes de réflexion afin de permettre, dans les prochaines semaines, l'adoption de notre budget primitif pour l'exercice 2012.

1. Le contexte d'élaboration du Budget Primitif 2012 :

1.1 Le contexte économique et social

1.1.1 Le contexte international et européen

Au début de l'année 2011, avec une croissance du PIB mondial de 2,5 % sur 2010, la situation économique a semblé s'améliorer. La vigueur de la consommation des ménages, la reprise du commerce international et le dynamisme de la demande dans les économies émergentes

ont soutenu la croissance mondiale. L'économie française s'inscrivait dans ce mouvement de reprise, avec un PIB en augmentation de 1,5 %, marquant ainsi un coût d'arrêt à la récession exceptionnelle enregistrée en 2008-2009. La reprise économique était cependant loin d'avoir effacé la chute de la production pendant la crise.

Au printemps 2011, des signaux d'un fléchissement de l'activité sont apparus dans les économies avancées, celles-ci subissaient depuis plusieurs mois une hausse des prix des matières premières importées, pesant ainsi sur les coûts des entreprises et sur le pouvoir d'achat des consommateurs. Par ailleurs, dans la zone euro, les dettes publiques continuaient de susciter des inquiétudes.

En dépit d'une première vague de mesures d'austérité budgétaire, la Grèce s'est retrouvée dans l'incapacité de se refinancer sur les marchés durant l'été 2011. Le plan d'aide européen a été engagé pour rétablir la soutenabilité de cette dette et a également accordé des assouplissements au Portugal et à l'Irlande. Cela n'a pas empêché la défiance des acteurs financiers vis à vis des dettes souveraines de ces pays mais aussi de l'Espagne puis de l'Italie.

Ces turbulences ne se sont pas limitées aux marchés financiers. La croissance américaine a connu un ralentissement. Elle devrait s'établir à 2 % pour l'année 2011 au lieu des 3 % attendus.

Aujourd'hui l'économie est handicapée par la chute du moral des consommateurs, la réduction de leur pouvoir d'achat et le retrait des projets d'investissement des entreprises. Selon l'OCDE, l'activité est proche de la stagnation. La reprise a été pratiquement stoppée au deuxième trimestre dans nombre d'économies et les révisions à la baisse des données publiées précédemment laissent présager une activité économique moins dynamique qu'on ne l'avait prévu.

Au deuxième trimestre, l'activité avait déjà fléchi dans les économies avancées : la croissance n'y a été globalement que de 0,1 %, dans un contexte de quasi-stagnation du commerce mondial. L'économie japonaise a continué de souffrir des conséquences du séisme du 11 mars (-0,5 % après -0,9 %). L'activité a été également peu dynamique aux Etats-Unis (+0,3 %), au Royaume-Uni (+0,2 %) et dans la zone euro (+0,2 %).

La confiance des consommateurs et des entreprises s'est dégradée dans les grandes économies de l'OCDE face à la médiocrité des perspectives, à l'impasse budgétaire aux Etats-Unis, à la crise de la dette souveraine dans la zone euro et à l'inquiétude grandissante. Les prix des produits de base ont atteint des niveaux sans précédent ; ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur le revenu disponible réel et sur la consommation au second semestre.

L'activité de la zone euro est elle aussi appelée à ralentir, notamment du fait de la baisse de la consommation des ménages.

Enfin, la grave crise bancaire que connaît notamment l'Europe se confirme en cette fin 2011 avec, en point d'orgue, la liquidation de la banque Dexia, principal bailleur de fonds des collectivités territoriales.

1.1.2. Le contexte français

Le second plan en faveur de la Grèce, adopté le 21 juillet 2011 conduit à un accroissement purement comptable du ratio d'endettement public brut des états financeurs. La France devrait voir son endettement augmenter d'environ 15 milliards d'euros entre 2011 et 2014. Mais cette décision n'est pas à elle seule de nature à remettre en cause la soutenabilité de la dette publique française, qui est bien davantage menacée par l'ampleur du déficit de l'Etat (95 milliards d'euros en 2011).

La dégradation de la conjoncture économique durant l'été a imposé une révision des prévisions. Outre le plan de sauvetage de la zone euro, une forte instabilité a frappé les marchés à l'été 2011, suite à la dégradation de la note des Etats-Unis par l'agence Standard & Poor's.

Données

Population active

au niveau national : 28,3 millions en 2009

au Département du Nord :

1.332.575 population active ayant un emploi en 2009

Taux de chômage 1^{er} trimestre 2011 :

au niveau national : 9,2 %

au Département du Nord : 12,8 %

Entreprises créées : en 2010

au niveau national : 622 039

France hors Ile de France : 451 194

Région Nord Pas de Calais : 26 540

Département du Nord : 17 771

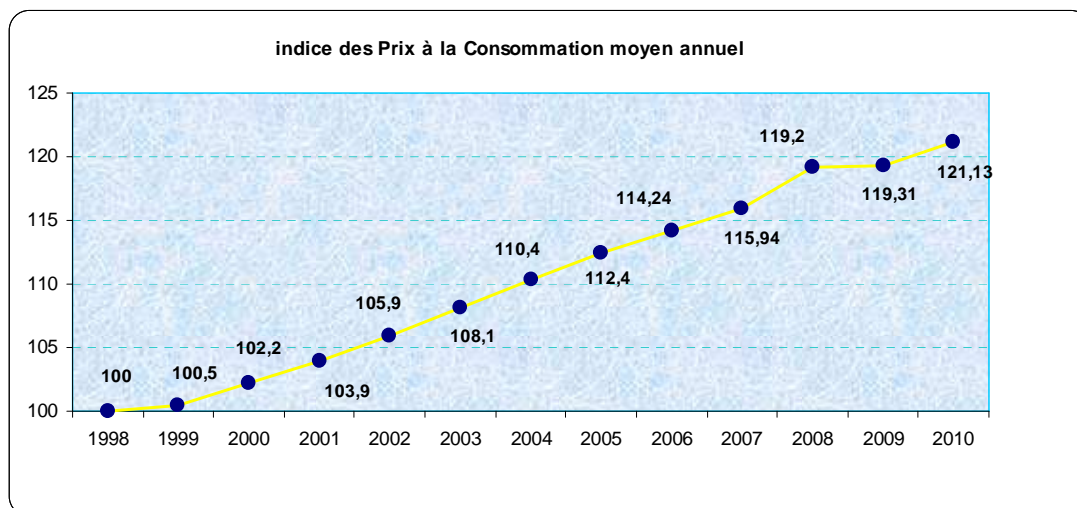
Emplois créés : en 2010

au niveau national : 165 000

au Département du Nord : 6 300

Dans ce contexte, l'INSEE a revu à la baisse les hypothèses de croissance de la France pour 2011 et 2012 et confirmé une évolution de l'inflation supérieure aux prévisions du gouvernement pour 2011. Au deuxième trimestre 2011, le PIB en volume a cessé de croître, mettant fin à l'embellie enregistrée en début d'année.

La hausse des prix sur un an, de mi-2010 à mi-2011 est de +2,2 %. La diffusion des hausses de prix des matières premières aux prix à la consommation devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année. Le graphique ci-dessous rappelle l'évolution des prix au cours de la dernière décennie.



La révision à la baisse de la croissance française a conduit le gouvernement à prendre des mesures d'économie supplémentaires dès 2011 afin de respecter sa trajectoire de redressement des comptes publics prévue dans la loi de programmation des finances publiques 2011-2014.

La loi du 19 septembre 2011 de finances rectificative pour 2011 a donné lieu à une révision de l'hypothèse de croissance inscrite en loi de finances initiale, de 2 % à 1,75 % et a conduit à la mise en œuvre d'un « plan de réduction des déficits ». Ce plan a pour objet des économies à hauteurs de 1 Md en 2011 et 11 Mds en 2012.

Dans le projet de loi de finances 2012, le gouvernement a également mis en avant des efforts sur les dépenses. En particulier, il est prévu une baisse de 1,1 Mds sur l'enveloppe en faveur des subventions et prestations. Les crédits qui leur sont consacrés passent de 67,1 Mds à 66 Mds.

1.1.3 Le contexte local

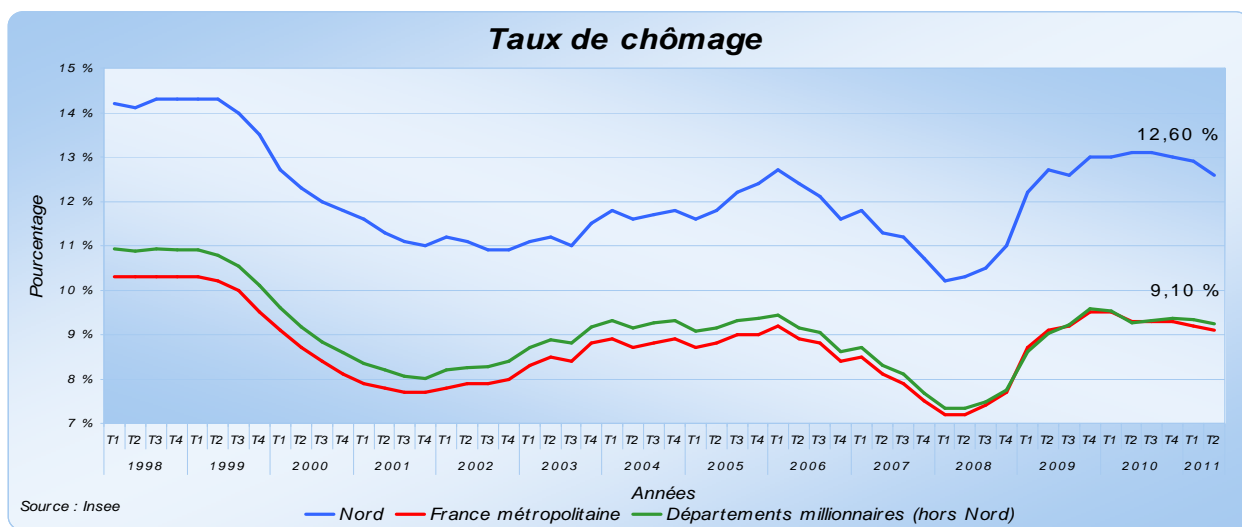
Au niveau régional, le ralentissement du secteur industriel est perceptible. Les chefs d'entreprise font état d'un affaiblissement de la demande. Les perspectives pour les prochains mois indiquent un possible retrait d'activité en lien avec une demande plus terne.

En ce qui concerne les services marchands, l'activité reste stable, après la forte croissance enregistrée au cours des trimestres précédents.

Au premier trimestre, le nombre d'emplois salariés continue de progresser (0,2 % au premier trimestre et 0,9 % au second trimestre). Sur un an, la hausse du nombre d'emplois est de 2,1 % pour une évolution nationale de 1,1 %. A l'image du taux de chômage national, le taux de chômage régional reste stable à 12,8 % de la population

active (9,2 % en France Métropolitaine). Le Département du Nord présente un taux légèrement supérieur à celui

du Pas de Calais, l'écart, entre les départements, continue à se résorber.



Le nombre de demandeurs d'emplois de catégorie A (personnes inscrites au pôle emploi cherchant un emploi à taux plein) atteint 224 000 personnes dans la région à la fin du deuxième trimestre 2011, soit une hausse de 2 % par rapport au trimestre précédent. En un an le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A a augmenté de 1,2 %. Par rapport au second trimestre 2007 l'augmentation est toutefois de 27 %.

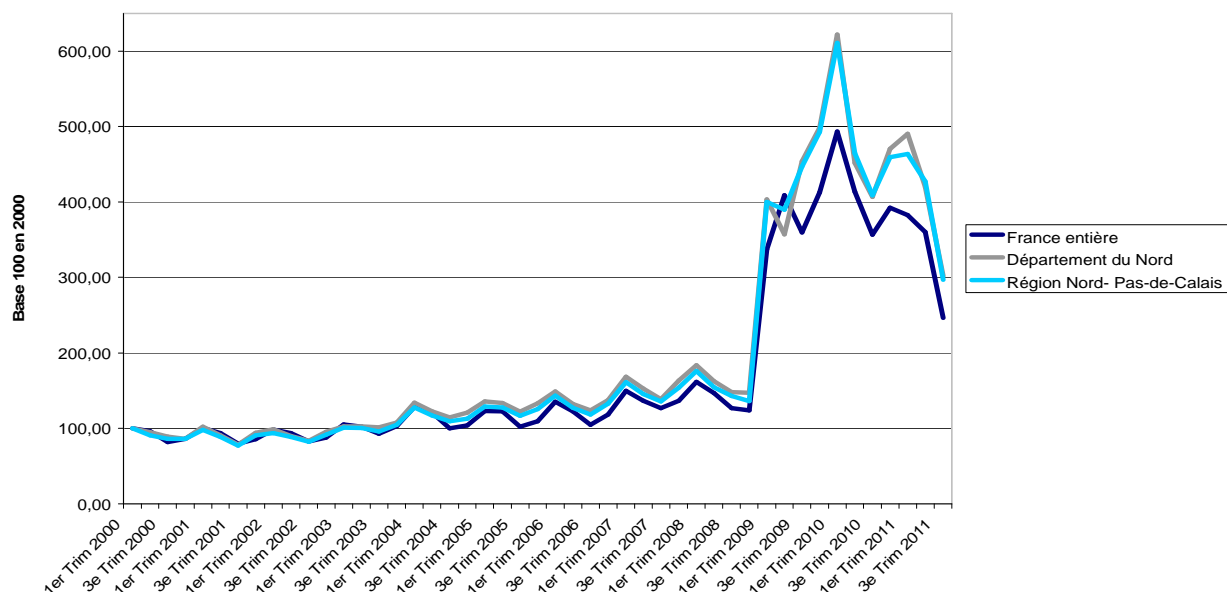
Après 2 trimestres consécutifs de hausse, les exportations de la région du Nord/Pas-de-Calais s'inscrivent à 8,1 milliards d'euros au 2^{ème} trimestre de 2011, soit 1,4 % de moins qu'au trimestre précédent. Les importations atteignent 10,2 milliards d'euros, soit une hausse de 0,5 % seulement par rapport au trimestre précédent mais de 15 % par rapport à fin 2010. Il s'agit du 4^e trimestre de hausse consécutive.

Au final, une baisse des exportations, additionnée à la hausse des importations, entraîne une dégradation du solde commercial. Ce dernier est déficitaire de - 2,02 milliards d'euros et a doublé par rapport à fin 2010.

Cependant, en matière d'investissements directs étrangers, la France est première en Europe, loin devant l'Allemagne (41 milliards d'euros en 2009 contre 24 Mds) et troisième au niveau mondial après les Etats-Unis et la Chine.

Au plan national, le Nord/Pas-de-Calais est la première région de France à accueillir des investissements directs étrangers. Depuis 2000, la région Nord/Pas-de-Calais et plus particulièrement le Département du Nord, se caractérise par une dynamique de créations d'entreprises supérieure à la moyenne nationale. Le Nord a notamment su mettre en valeur ses friches industrielles.

Nombre de créations d'entreprises



Le dispositif prévoit que les ressources du panier fiscal 2011 doivent être au moins équivalentes aux ressources 2010.

Le produit 2011 de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises sera issu de la déclaration par les entreprises au 30 juin 2011 au titre de 2010 et reversé aux collectivités territoriales en 2011.

En 2012 et 2013, le complément de Taxe Sur les Conventions d'Assurance, la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources feront encore l'objet d'ajustements en fonction de la CVAE 2011 (art 14 du PLF 2012). Ces compléments de ressources seront réellement stabilisés en 2014.

Les recettes départementales ne pourront désormais évoluer qu'en fonction des bases et du taux de la taxe de foncier bâti ou d'un éventuel dynamisme de la valeur ajoutée des entreprises et de la taxe des droits de mutation.

1.2.1.1 Une péréquation horizontale et verticale

La réforme fiscale a créé des fonds de péréquation sur les DMTO et sur la CVAE entre les départements. Ces fonds de péréquation horizontale sont destinés à corriger les inadéquations de la répartition ou de la croissance des ressources au regard de l'importance de leurs charges ou de la croissance de ces charges.

Les fonds de péréquation prennent pour base de calcul les années 2009 ou 2010, qui furent des années de crise. Cela peut donc aboutir à des résultats biaisés donnant l'impression d'une forte hausse, mais par rapport à ces faibles niveaux, et donc suggérer une illusion de dynamisme de la recette.

1.2.1.2 Le fonds de péréquation sur les DMTO

Les recettes issues des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) correspondent au droit départemental d'enregistrement et à la taxe départementale de publicité foncière perçus sur les ventes ou constructions d'immeubles. Depuis 2011, le taux est de 3,80 % prenant ainsi en compte les 0,2 % de frais de gestion perçus auparavant par l'Etat et transférés aux départements dans le cadre de la réforme fiscale. Cette recette est directement liée au marché immobilier, elle est donc fluctuante d'une année à l'autre.

Le fonds de péréquation sur les DMTO

L'article 123 de la loi de finances pour 2011 crée un Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus par les départements en application des articles 1594A et 1595 du code général des impôts.

Alimentation du fonds par deux prélèvements

1. **Sont éligibles au 1er prélèvement « sur stock »** les départements dont le montant DMTO/hab. du Département > 75 % de la moyenne nationale du

montant des DMTO/hab. perçus au titre de la même année.

Ce prélèvement ne peut excéder 5 % des droits de mutation perçus au titre de l'année précédente et est progressif.

2. Deux conditions pour subir un 2nd prélèvement « sur flux »

- a) la différence de la somme des DMTO perçue par un département l'année précédente et la moyenne de ces droits perçus sur les deux années qui précèdent cette même année doit être supérieure à cette même moyenne multipliée par deux fois le taux prévisionnel d'évolution des prix à la consommation hors tabac associée à la loi de finances de l'année précédente.
- b) Le montant DMTO/hab. du Département > 75 % de la moyenne nationale du montant des DMTO/hab. perçus au titre de la même année

Ce prélèvement est égal à la moitié de l'excédent constaté au (a) de ce 2^{ème} prélèvement et ne peut excéder 5 % des droits de mutation perçus au titre de l'année précédente.

Les bénéficiaires

Les départements bénéficiaires sont ceux dont le potentiel financier par habitant est inférieur au potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des départements. Les ressources sont réparties de la façon suivante :

- 1/3 au prorata du rapport entre le potentiel financier par habitant de l'ensemble des départements et le potentiel financier par habitant du Département.
- 1/3 au prorata du rapport entre le potentiel financier par habitant de l'ensemble des départements et le potentiel financier par habitant du Département multiplié par la population du Département.
- 1/3 au prorata du rapport entre le montant par habitant des DMTO perçus par l'ensemble des départements et le montant par habitant des DMTO du Département.

Ce dispositif présente un caractère injuste des modalités de péréquation. Les règles de prélèvement et d'attribution ne prennent pas en compte le degré de richesse des habitants, mais seulement leur nombre. Elles désavantagent même les départements dans lesquels il existe des tensions sur le marché du logement, et où les prix sont élevés, c'est-à-dire les départements urbains, qui tendent pourtant à concentrer les difficultés.

De plus, le prélèvement sur flux pénalise les départements dont le produit fiscal au titre des DMTO croît plus vite que l'inflation, même si le produit de référence était relativement faible : il est possible de subir un prélèvement sur flux même en ayant un produit de DMTO par habitant inférieur de plus de 20 % à la moyenne nationale.

Le Département du Nord est victime de ce système : il est contributeur en 2011 à hauteur de 11 M€ retenus sur le versement des recettes fiscales. Il n'est pas bénéficiaire de ce fonds de péréquation. Il sera vraisemblablement encore contributeur en 2012.

1.2.1.3 Le fonds de péréquation sur la CVAE

Prévu pour une première contribution en 2013, ce fonds de péréquation sur la CVAE constitue, actuellement, une équation à plusieurs inconnues.

Le fonds de péréquation sur la CVAE

Le mécanisme

L'article 124 de la loi de finances pour 2011 crée un Fonds national de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour les départements et les régions.

Les contributeurs

Les collectivités qui voient leur CVAE augmenter plus vite que la moyenne sont prélevées à hauteur de la moitié de l'écart entre leur produit de CVAE et le montant obtenu en appliquant à leur produit constaté l'année antérieure le

taux de progression moyen national.

Les bénéficiaires

Les **départements bénéficiaires** sont ceux dont le potentiel financier par habitant est inférieur au potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des départements. Les ressources sont réparties au prorata d'une série de critères : population, bénéficiaires de minimas sociaux, de personnes âgées de plus de 75 ans, de la voirie, et du potentiel financier.

Ainsi ce fonds est assis sur la C.V.A.E 2011 des départements. Or cette recette ne leur serait notifiée officiellement qu'en novembre 2011. Actuellement, les données reposent sur des simulations gouvernementales établies à une période de forte crise sur la valeur ajoutée de l'année 2009 déclarée en 2010.

1.2.1.4 Evolution du potentiel fiscal et du potentiel financier d'un département

Les nouvelles recettes départementales issues de la réforme fiscale ont profondément modifié le calcul du potentiel fiscal, devenu potentiel financier.

L'incertitude du montant de ces recettes rend d'autant plus difficile le calcul du potentiel financier de chacun des départements et le calcul de la moyenne nationale (qui détermine les bénéficiaires du fonds de péréquation sur la C.V.A.E et sur les DMT0).

Evolution du potentiel fiscal et du potentiel financier d'un département

<u>Avant réforme</u>	<u>Après réforme</u>
Produit fiscal taxe d'habitation + Produit fiscal du foncier bâti + Produit fiscal du foncier non bâti + Produit fiscal de Taxe Professionnelle + Compensation de la suppression de la part salaire (CSPS) + Produit fiscal des Droits de mutation (moyenne 5 ans)	Produit fiscal du foncier bâti + Produit CVAE + IFER + Compensation de la suppression de la part salaire (CSPS) + Produit fiscal des Droits de mutation (moyenne 5 ans) + Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) + Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)
= Potentiel fiscal	= Potentiel fiscal
Dotation forfaitaire de la DGF moins CSPS + Dotation de compensation de la DGF	Dotation forfaitaire de la DGF moins CSPS + Dotation de compensation de la DGF
= Potentiel financier	= Potentiel financier

A ce jour, le potentiel financier moyen des départements présenté par la Direction Générale des Collectivités Locales est toujours calculé sur la base de l'avant réforme puisque la recette de C.V.A.E reste inconnue.

Sur cette base, le potentiel financier du Département du Nord se situe au-dessus du potentiel financier national moyen. Dans ces conditions le Département du Nord serait contributeur aux deux fonds et non bénéficiaire.

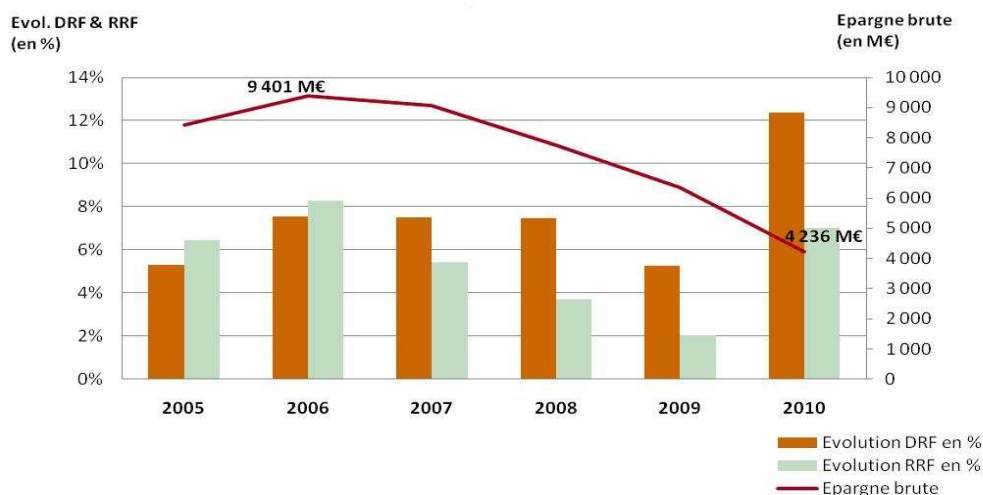
1.2.2 La situation financière des départements

L'analyse des comptes administratifs 2010 des départements réalisée par l'Assemblée des départements de France (ADF) révèle la fragilité de ces collectivités dont les dépenses de fonctionnement sont tirées par les dépenses sociales et les recettes de fonctionnement stabilisées par le gel des dotations de l'Etat.

- **Des dépenses de fonctionnement qui augmentent plus vite que les recettes et une épargne qui se réduit.**

Jusqu'en 2007, la situation financière des départements était saine. Ce n'est qu'à partir de 2008 qu'elle est devenue inquiétante : l'évolution plus rapide des dépenses réelles de

fonctionnement que des recettes réelles de fonctionnement a créé un effet de ciseau. De 2008 à 2010, ces dépenses ont augmenté de 18 % alors que la croissance des recettes n'était que de 9 % ; ce qui a eu pour conséquence directe, l'érosion de l'épargne brute. Ce solde est passé de 7,5 Mds € en 2004 à 4,2 Mds € en 2010, soit une diminution de 44 %. Cette situation est illustrée par le graphique suivant.



Certes, les recettes de DMTO sont en hausse en 2010 et de 20 % au second trimestre 2011 par rapport au même trimestre de 2010. Mais elles baissent d'un peu plus de 6 % par rapport au premier trimestre 2011. La réduction des prévisions de croissance, la menace d'une crise financière et la remontée des taux d'intérêts sont autant de paramètres, qui, selon l'ADF, pourraient présager d'un ralentissement de la hausse des recettes de DMTO, voire leur inflexion.

• Un levier fiscal inopérant

Au niveau des recettes fiscales des départements, on observe une stricte réduction du levier résultant du pouvoir sur les taux. En 2011, suite à la réforme fiscale, le levier fiscal des départements ne repose plus que sur la taxe sur le foncier bâti (TFB). En effet, les départements ne bénéficient plus de la TP, sur laquelle ils avaient un pouvoir de taux, mais à la place de ressources (CVAE, IFER...) sur lesquelles ils ne peuvent agir.

En revanche, ils se voient attribuer :

- TFB (y compris la part régionale) + de nouveaux transferts d'impôts d'Etat,
- 48,5 % de la CVAE,
- une part des IFER.

Produit voté (99CG hors Paris)	2010	2011 p
Foncier Bâti	7,07 Mds €	9,99 Mds €
Foncier non bâti	0,06 Md €	-
Taxe d'habitation	5,63 Mds €	-
Compensation relais	9,98 Mds €	-
IFER	-	0,02 Md €
CVAE	-	5,84 Mds €
TOTAL	22,74 Mds €	16,04 Mds €

En 2009, la fiscalité modulable représentait 35 % des recettes de fonctionnement du Département, en 2011 cette part chute à 13 %.

- « L'envolée » des dépenses sociales

La dépense nette d'action sociale des départements a presque triplé entre 2001 et 2010 passant de 11,8 à 30,3 milliards d'euros (source Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée – ODAS) avec la prise en charge notamment de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, du Revenu de Solidarité Active, de la Prestation de Compensation du Handicap.

La charge nette des départements après la déduction des compensations de l'Etat des transferts de compétences sociales a doublé en passant de 11,8 Mds € à 22,7Mds €.

L'analyse réalisée par l'Odas montre que l'effet ciseau entre les dépenses d'action sociale résultant de la stricte application des textes ou des conventions collectives a obligé les collectivités à mettre en œuvre des mesures de rationalisation.

Données sociales

Population :

au niveau national : 65 millions d'habitants

au Département du Nord : 2,5 millions d'habitants
(département le plus peuplé de France)

17,2 % des ménages sous le seuil de pauvreté

Personnes âgées de plus de 60 ans

au niveau national : 21,2 % de la population
au Département du Nord : 17 % de la population soit 460.000 Nordistes

Bénéficiaires de l'APA

au niveau national : 1,2 million de bénéficiaires au
Département du Nord : 44 581 bénéficiaires
(déc 2010)

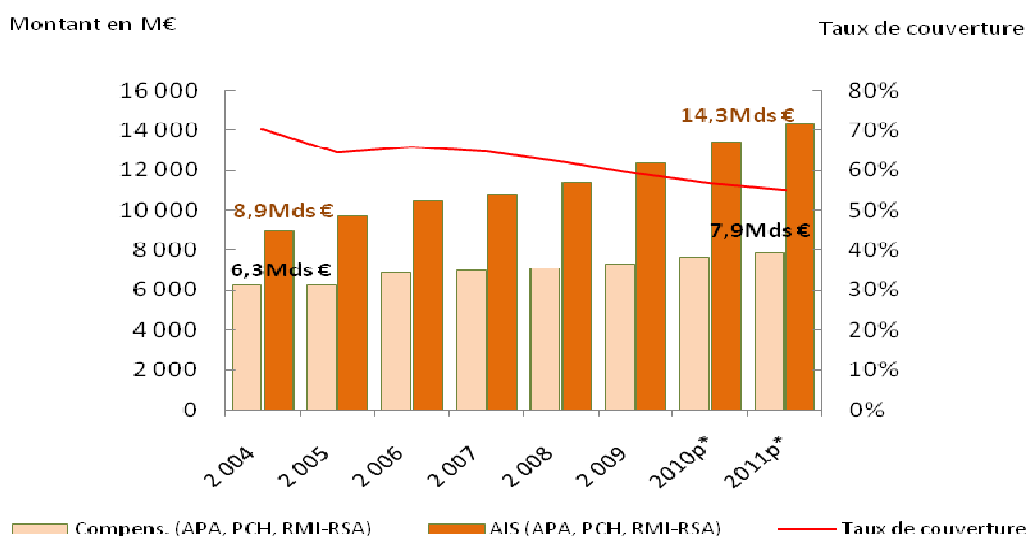
Bénéficiaires du RSA (socle + activité)

au niveau national : 1,8 million de bénéficiaires
(2010)
au Département du Nord : 125 574 (déc 2010)

Ces arbitrages financiers concernaient le plus souvent les dépenses de prise en charge immédiate au détriment des dépenses soutenant des efforts de prévention. Ainsi, les départements n'ont pas eu les moyens de répondre au principal fondement de la décentralisation qui était de restructurer l'intervention sociale du curatif vers le préventif.

Le graphique ci-après montre l'évolution depuis 2004 des allocations versées par les départements et la baisse du taux de couverture de ces dépenses.

Taux de couverture, allocations et concours APA/PCH/RMI-RSA de 2004 à 2010



• **Un investissement qui se réduit, après une croissance forte**

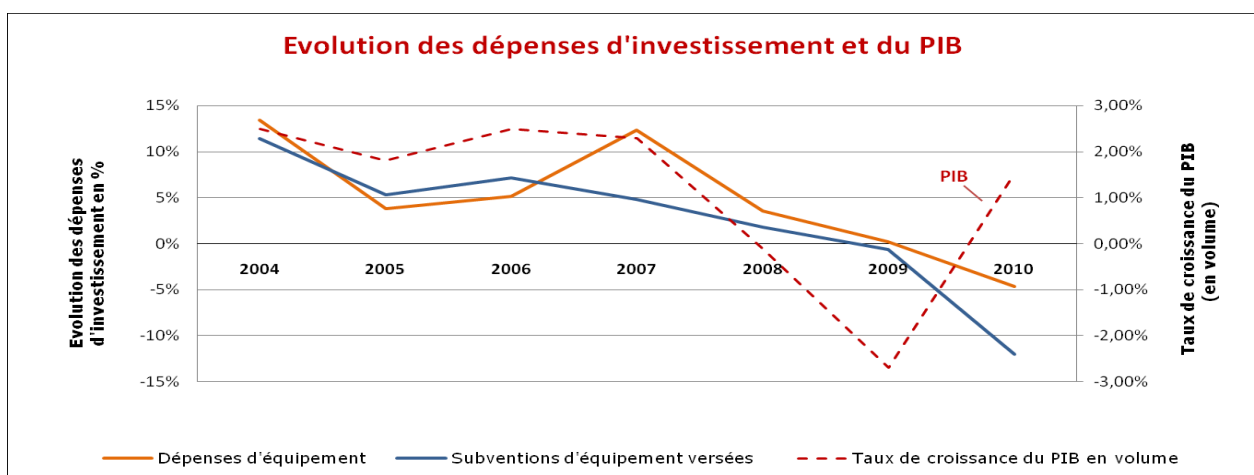
➤ Dans un contexte financier structurellement contraint, les départements accentuent la prudence

sur leurs engagements en restreignant de nouveau leurs programmes d'investissement : **recul de 7,53 % des dépenses d'investissement** (hors remboursement de dette) en 2010 ;

En Millions d'euros €	CA 2009	CA 2010	BP 2011
Dépenses d'investissement (hors remboursement de dette)	13 628	12 602	12 561

➤ En 2010, les **dépenses d'équipement brut** soit **7,9 Mds €** ont reculé de 4,67 %, quant aux subventions d'équipement versées, elles diminuent aussi de 11,93 % (soit 4,65 Mds € contre 5,28Mds € constatées en 2009) ;

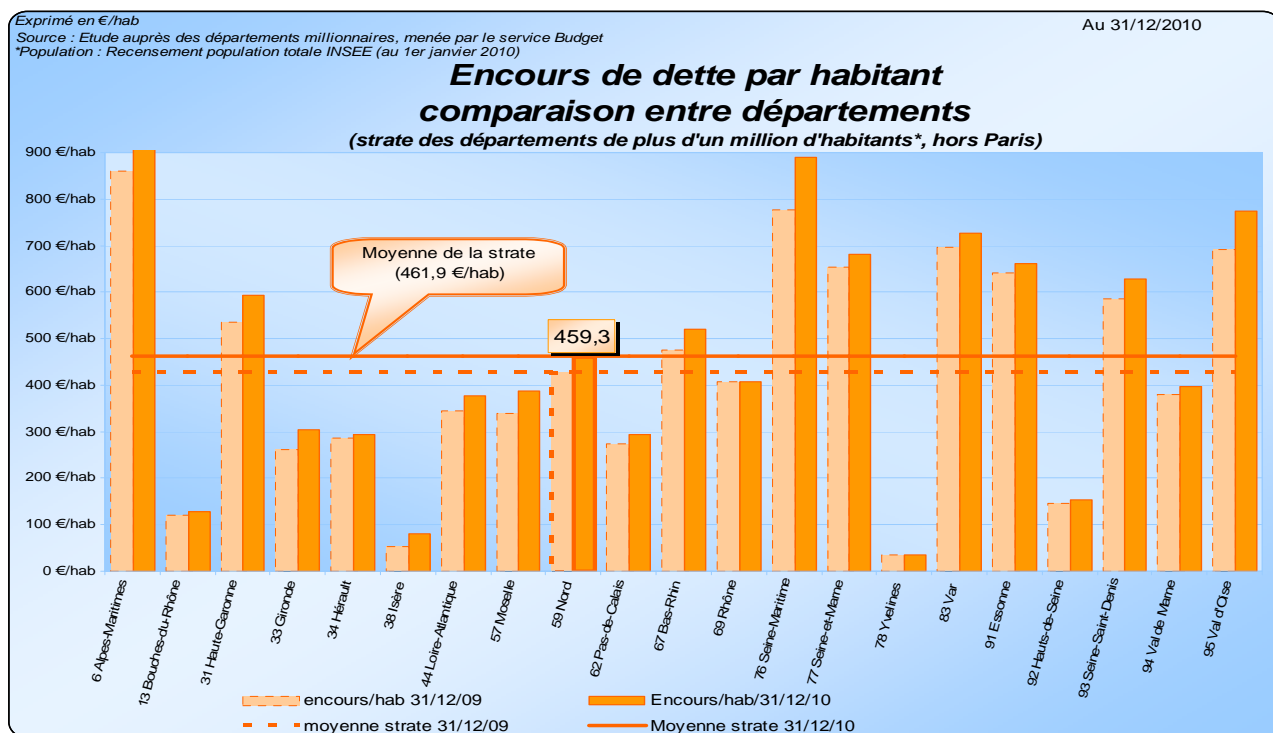
➤ En 2011, cette tendance est confirmée (-6 % affiché dans les BP 2011 avec -5,21 % pour les dépenses d'équipement brut et -2,23 % pour les subventions d'équipement versées par rapport aux BP 2010). Néanmoins, il faudra attendre la fin de l'année pour en mesurer l'ampleur.



Source ADF

• **Un endettement en forte croissance**

Le graphique ci-dessous présente l'encours de dette par habitant des départements millionnaires en habitants.



Le niveau excessif d'endettement de pays comme les Etats-Unis, la Grèce ou l'Italie a entraîné une fragilité des banques qui ont financé la dette de ces pays. Ce qui a eu pour conséquence : faire chuter le cours de bourse, une augmentation de leur assurance contre le défaut de paiement et rendre plus difficile d'appliquer les critères de Bâle 3 se traduisant essentiellement par une hausse du capital minimum que les banques doivent maintenir.

La crise des liquidités bancaires et la diminution des engagements des banques conduisent, de plus, à un frein à l'activité de prêt aux collectivités territoriales et à une hausse des primes de risque exigées, c'est-à-dire des marges bancaires.

Données

Dette de l'Etat : 1 646,1 milliards d'euros (soit 84,5% du PIB) dont part des collectivités locales : 156,5 Mds € soit 9,5 % de la dette nationale dont part des départements : 27 Mds €

Dette moyenne par hab. des départements : 478 € au 1^{er} janv. 2011

Dette du Département du Nord : 1 197 M€ (en cours de la dette au 1^{er} janvier 2011)

Dette moyenne par hab. au Département du Nord : 459,29 € BP 2011

Un nouveau pôle de financement des collectivités en France

La constitution d'une nouvelle banque dédiée aux collectivités locales, formé de la Banque postale et de la Caisse des Dépôts reprendrait une partie des actifs de Dexia. Cette structure présenterait plusieurs avantages : la solidité financière, puisqu'elle serait adossée à la Caisse des Dépôts, la proximité puisqu'elle profiterait du réseau de la Banque postale.

Une agence de financement des investissements locaux

La création de cette agence, initiée par les associations d'élus, doit permettre de réduire les coûts de financement des investissements des collectivités en créant une émulation saine entre marchés bancaire et obligataire et ouvrira un accès pérenne des collectivités à la liquidité. L'Agence, qui n'a pas vocation à créer de la dette supplémentaire, est conçue pour servir le monde local dans un souci d'intérêt général et sera soumise à une obligation d'exemplarité impliquant une structure financière simple, régulée et transparente

Elle a ainsi vocation à devenir un instrument majeur au service du développement économique et social des territoires.

La sonnette d'alarme tirée par le président

de l'Assemblée des départements de France (ADF)

À l'occasion d'une conférence de presse organisée le 20 septembre dernier, le président de l'ADF a alerté sur la situation budgétaire des départements, qui est caractérisée par :

- une limitation du levier fiscal à la seule taxe sur le foncier bâti ;
- l'attribution de ressources moins dynamiques suite à la suppression de la taxe professionnelle ;
- le caractère très volatil du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ;
- une envolée des dépenses sociales liée au vieillissement de la population et au chômage.

Selon le président de l'ADF, la réforme de la fiscalité locale a quasiment divisé par deux le pouvoir des départements sur le produit de leurs impôts via l'évolution des taux. Pour le Département du Nord, alors qu'une augmentation d'un point de fiscalité apportait 5,2 M€ en 2009, elle ne génère plus que 3,5 M€ en 2012. En effet, la taxe sur le foncier bâti, pour laquelle un pouvoir de vote du taux est préservé, ne représente que 17 % des recettes de fonctionnement des départements.

Au-delà d'une perte de maîtrise, les recettes des départements connaissent un faible dynamisme s'agissant de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) et l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et une forte volatilité en ce qui concerne les DMTO. La faible croissance du produit de CVAE et d'IFER contraste avec l'augmentation régulière qui était celle de la taxe professionnelle. Pour les DMTO, le problème porte sur la volatilité de leur produit. Elle fait obstacle à une sereine programmation des investissements.

Enfin, le président de l'ADF a souligné la dynamique incontournable de hausse des dépenses sociales des départements en raison d'un élément conjoncturel, à savoir le chômage, mais surtout d'une évolution structurelle de la société française : son vieillissement. Ainsi, en 2011, les allocations de solidarité vont coûter 847 M€ supplémentaires aux départements par rapport à 2010 et le phénomène devrait être similaire pour les années à venir.

1.3 La loi de finances 2012 : premiers éléments

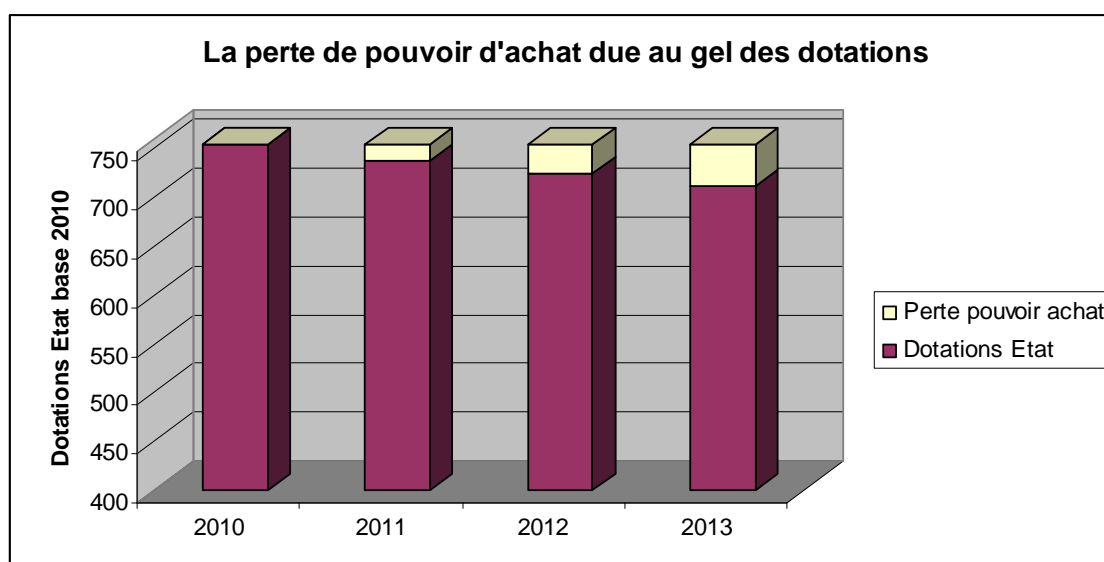
Le projet de Loi de finances pour 2012 n'apporte plus de grandes modifications dans les recettes des collectivités locales. Il tire plutôt les dernières conséquences de la réforme fiscale de 2009 et 2010.

La diminution (en euros constants) des dotations aux collectivités pour 3 ans

L'Etat a décidé de geler en valeur pour 3 ans (de 2011 à 2013) la quasi-totalité des dotations qu'il verse aux collectivités locales : communes, intercommunalités, départements et régions. Ces dotations (principalement la dotation globale de fonctionnement – DGF) permettent aux collectivités locales de financer leurs actions. Elles sont réparties en fonction de la population, de

la richesse du territoire, des contraintes locales... Ces dotations représentent 30 % des recettes de fonctionnement pour le Département du Nord.

Alors que le projet de Loi de Finances pour 2012 prévoit que le coût de la vie va augmenter de 1,75 % dans les 12 mois qui viennent, on peut donc estimer que ce gel équivaut pour notre Département à une perte de pouvoir d'achat, ou plus exactement de capacité d'agir, de 30 millions d'euros par rapport aux dotations de 2010 (17 M€ sur 2011 et 13M€ prévus pour 2012).



Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement

L'enveloppe 2012 de la DGF pour les régions et les départements de 41,467 Mds d'euros évolue de 0,2 %. L'article 6 prévoit que le montant de la DGF des départements mise en répartition est augmenté de 64 M€ par rapport à 2011 correspondant aux coûts prévisionnels d'accroissement de la population et d'augmentation de la péréquation

Suspension de l'indexation de dotations sur la progression de la DGF ou de la formation brute de capital fixe des administrations publiques

Afin d'assurer le respect de l'objectif de stabilisation en valeur de l'enveloppe des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales en 2012, l'article 7 vise à suspendre l'indexation sur la progression de la DGF de la dotation générale de décentralisation (DGD).

Ce même article prévoit, comme en 2009, 2010 et 2011 la stabilisation des dotations d'investissement comme la Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (D.D.E.C) et la Dotation Globale d'Équipement (DGE), dont l'évolution a été, jusqu'à 2008, indexée sur celle de la formation brute de capital fixe des administrations publiques.

Evolution des compensations d'exonérations de fiscalité directe locale

L'article 9 précise qu'au titre de 2012, à l'exclusion des compensations des exonérations de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, les compensations fiscales sont minorées par application des taux d'évolution fixés au titre de 2009, 2010 et 2011, mentionnés à l'article L. 2335-3 du code général des collectivités territoriales, et du taux de minoration prévu pour 2012 au sein de la Loi de finances rectificative de 2011 et de la loi de finances pour 2012 (-14,5 %).

Ce même article définit les modalités de calcul des allocations compensatrices d'exonération de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) prévues en loi de finances pour 2010.

Reconduction du Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI)

L'article 8 prévoit la reconduction du FMDI en compensation d'une partie des dépenses de RSA et un rebasage pérenne de 3,7 M€ pour notre Département.

Compensation des charges du RSA majoré ex-API

L'article 12 prévoit un ajustement des dépenses de RSA

constatées par les Caisses d'Allocations Familiales sur les exercices 2009 et 2010. Un réajustement du montant forfaitaire majoré 2012 basé sur les exercices antérieurs de 2010 et 2011 est à prévoir également. Au total, l'exercice 2012 devrait donc se traduire pour le Département du Nord par une recette exceptionnelle de 7,6 M€.

Le financement du Revenu de Solidarité Active (RSA) en faveur des jeunes actifs par le FNSA

Le projet de Loi de finances pour 2012 reconduit, dans son article 61, la modalité de financement dérogatoire du RSA actif versé aux jeunes actifs de moins de 25 ans par le Fonds National des Solidarités Actives. Il précise que ce dispositif est reconduit exceptionnellement pour 2012 du fait que le caractère encore progressif de la montée en charge du RSA jeunes ne permet pas de déterminer, de manière suffisamment fiable et précise, la part respective que représentera, en régime de croisière, les volets du RSA jeunes « socle » financé par les départements et « activité » financé par l'Etat.

Surcoût de l'impact de la réforme de la taxe professionnelle

L'Article 14 du projet de loi de finances 2012 prévoit que jusqu'en 2013 des ajustements de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle et du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources seront modifiés en fonction de la CVAE 2011. Les montants seront donc réellement connus et stabilisés pour le budget 2014.

2. La situation financière du Département du Nord à fin 2011

2.1 Les grandes tendances de la décennie

Cette dernière décennie, 2000-2010, a conduit à un accroissement des compétences départementales exercées et a profondément modifié la nature et le rythme d'évolution des recettes. Les marges de manœuvre en fonctionnement ont été considérablement réduites.

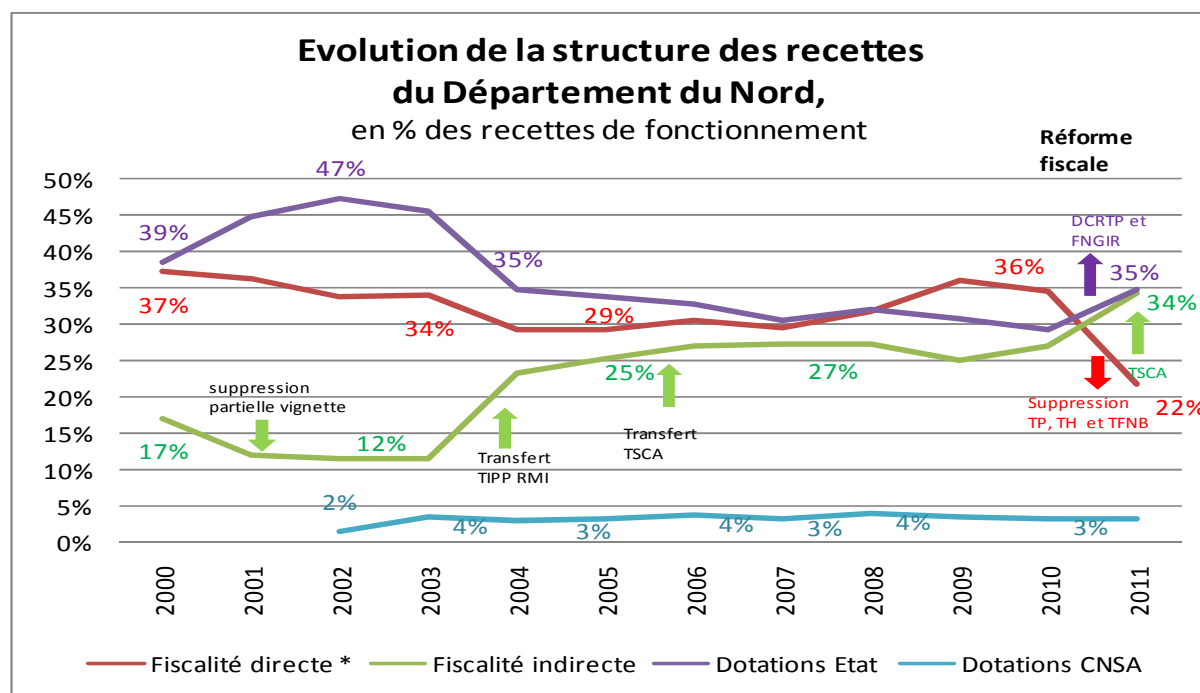
2.1.1 Suite à la réforme fiscale, des recettes atones et une absence de levier fiscal

Depuis 2004, les recettes de fonctionnement ont progressé en moyenne de 4,6 % par an (3 % en € constants). Cette progression est liée d'une part à des bases de fiscalité dynamiques et d'autre part à l'élargissement des compétences départementales et donc à la perception de nouvelles compensations, qui restent cependant inférieures aux charges transférées.

Par ailleurs, jusqu'à la réforme de la fiscalité locale, le Département disposait d'un important levier fiscal.

La réforme de la fiscalité locale a porté un coup d'arrêt brutal à cette évolution dynamique des recettes en réduisant la part des recettes fiscales et en diminuant donc l'impact du levier fiscal au profit de compensations et de dotations peu évolutives ou de recettes fiscales déconnectées du territoire.

Le graphique suivant montre la perte de levier fiscal et l'évolution de la répartition des recettes départementales sur la période 2000-2010.

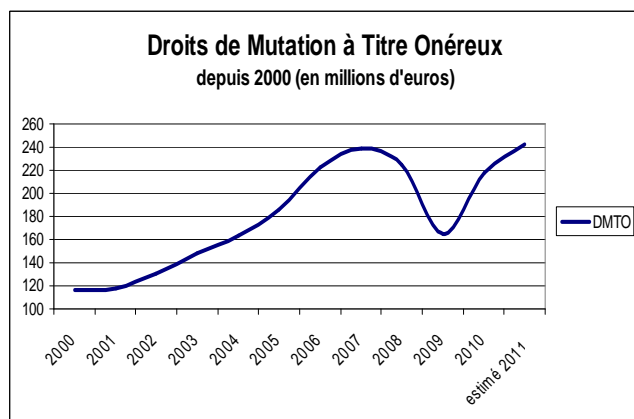


(*) Le FNGIR a été intégré dans les dotations Etat dans ce graphique bien qu'il doive être voté au budget dans le chapitre « Fiscalité directe ».

L'incertitude sur le montant des recettes pèse de plus en plus chaque année. Ainsi, à ce jour, le montant de la recette 2011 de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et des Droits de Mutation à Titres Onéreux (DMTO) reste incertain alors qu'elles représentent à elles deux près de 500 millions d'euros.

D'autant plus que les recettes 2011 de CVAE et de DMTO font l'objet de fonds de péréquation entre départements.

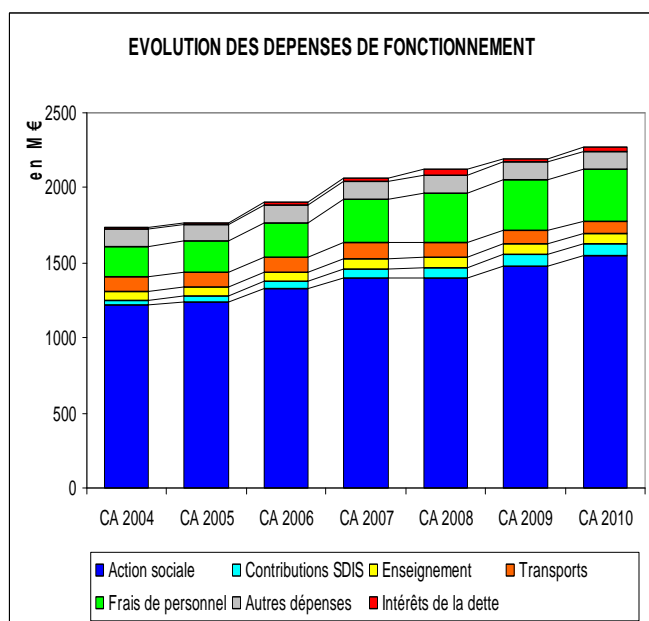
Il est assez difficile, dans ces conditions, d'estimer les recettes départementales 2012, de par la volatilité de ces recettes liées à la conjoncture financière et économique qui est en plus, très fragilisée. Le graphique ci-dessous montre l'évolution des DMTO sur les dernières années.



(*) A noter que l'estimation pour 2011 prend en compte les frais de gestion des DMTO auparavant perçus par l'Etat à hauteur de 11,8 M€.

2.1.2 La progression des dépenses de fonctionnement

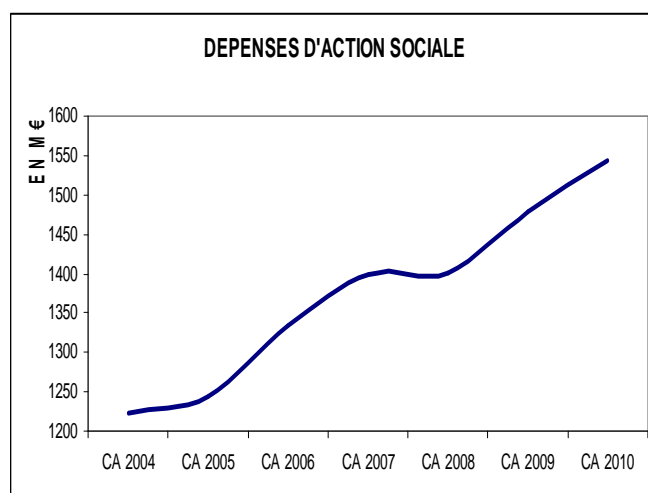
Entre 2004 et 2010, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 4,5 % en moyenne par an (2,9 % en € constants), soit au même rythme que les recettes de fonctionnement.



Au budget 2011, les dépenses de fonctionnement s'élevaient à près de 2,4 milliards d'euros (2 397 M€). Les dépenses d'interventions représentaient 81 % des dépenses de fonctionnement. Les dépenses liées à l'action sociale étaient inscrites à près de 1,6 milliard d'euros, soit 67 % du budget de fonctionnement.

2.1.2.1 La progression des dépenses liées à l'action sociale

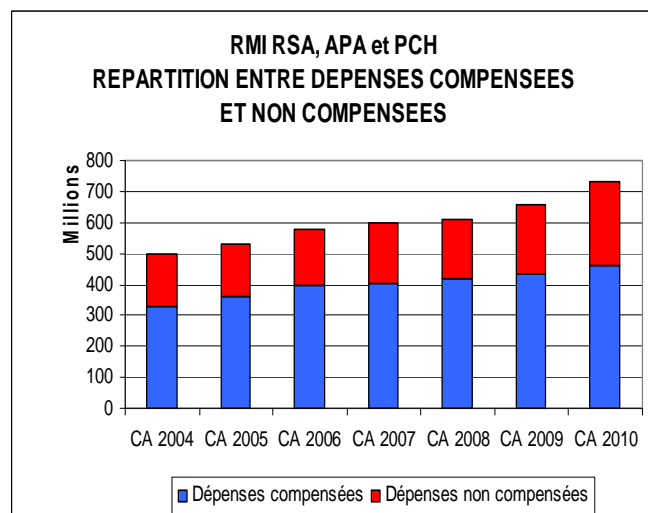
Depuis 2004, les dépenses d'action sociale ont progressé de 4 % en moyenne par an, du fait d'une évolution du nombre d'allocataires, de la revalorisation des allocations mais aussi de la progression des dépenses d'hébergement.



De nombreux indicateurs démontrent que la population nordiste est exposée à une vulnérabilité sociale : un revenu médian inférieur de plus de 13 % par rapport à la moyenne française, près de 52 % de foyers fiscaux non imposés, un des plus faibles PIB par habitant en France, 17,2 % des ménages sous le seuil de pauvreté, une surreprésentation des minima sociaux.

L'institution départementale est le principal acteur de la solidarité. Cette solidarité est ainsi considérée comme un outil de développement des hommes et des territoires.

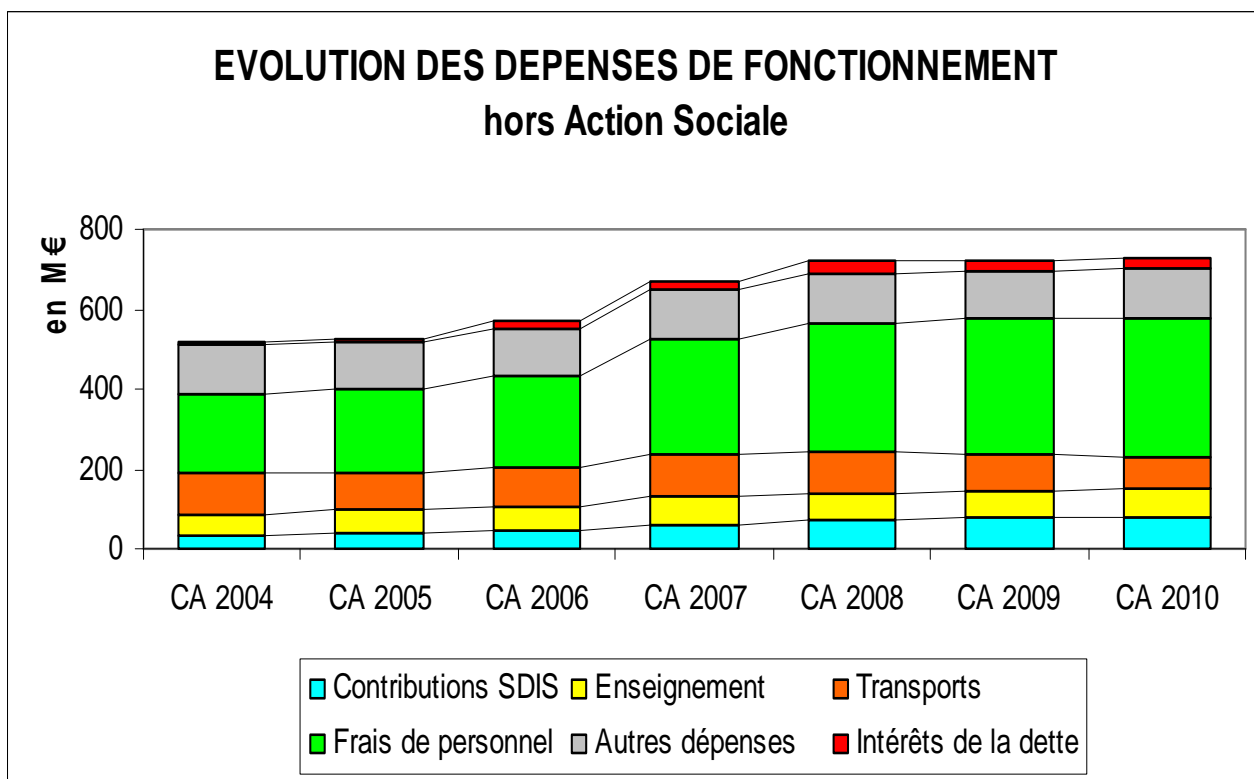
Le graphique ci-après montre la part et l'évolution des allocations ainsi que la charge non compensée.



Sur les trois allocations principales (RSA, APA, PCH), c'est donc en 2010 un montant de 268,5 M€ qui n'est pas compensé, soit 37 % de la dépense. Si ce montant était compensé, l'épargne brute du Département atteindrait 422 M€ au BP 2011 et la section d'investissement serait entièrement autofinancée.

2.1.2.2 La progression des autres dépenses

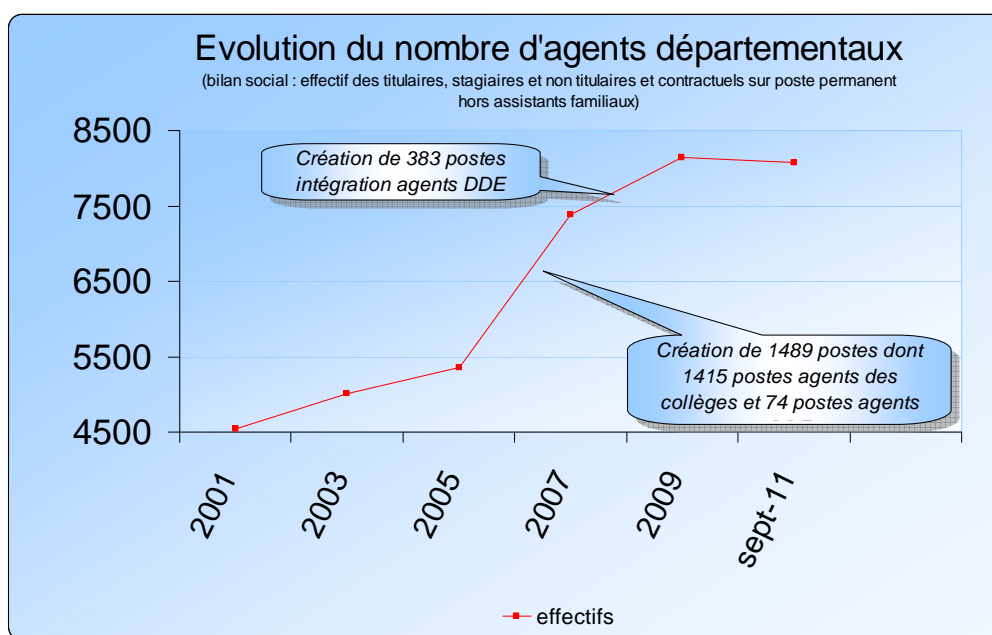
Les dépenses de fonctionnement hors action sociale ont progressé en moyenne de 6 % par an entre 2004 et 2010. Les évolutions sont différenciées selon la nature des dépenses.



• Les effectifs départementaux

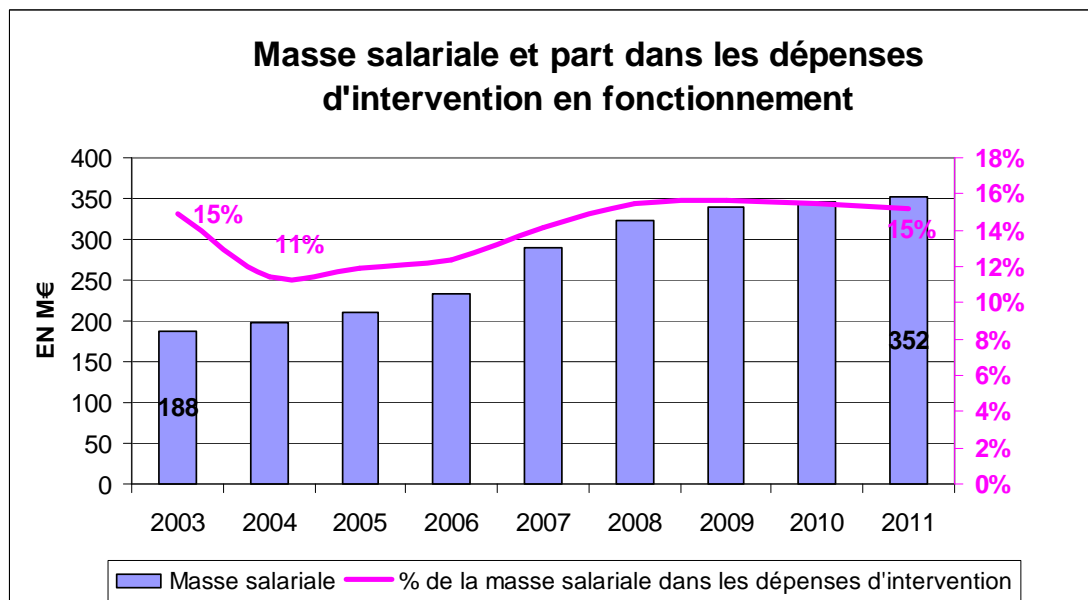
Depuis 2005, ils ont progressé avec la décentralisation et l'intégration des agents TOS, des agents DDE et du parc de

l'Équipement en 2011. La courbe ci-après montre l'impact de ces transferts de compétence passant ainsi de 4 535 agents en 2001 à plus de 8 000 agents en 2009.



Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la part des dépenses de personnel sur les dépenses d'intervention. De près de 15 % des dépenses d'intervention en 2003, leur part s'est réduite suite à l'augmentation des dépenses d'intervention avec notamment la prise en charge des allocations du Revenu Minimum d'Insertion en 2004.

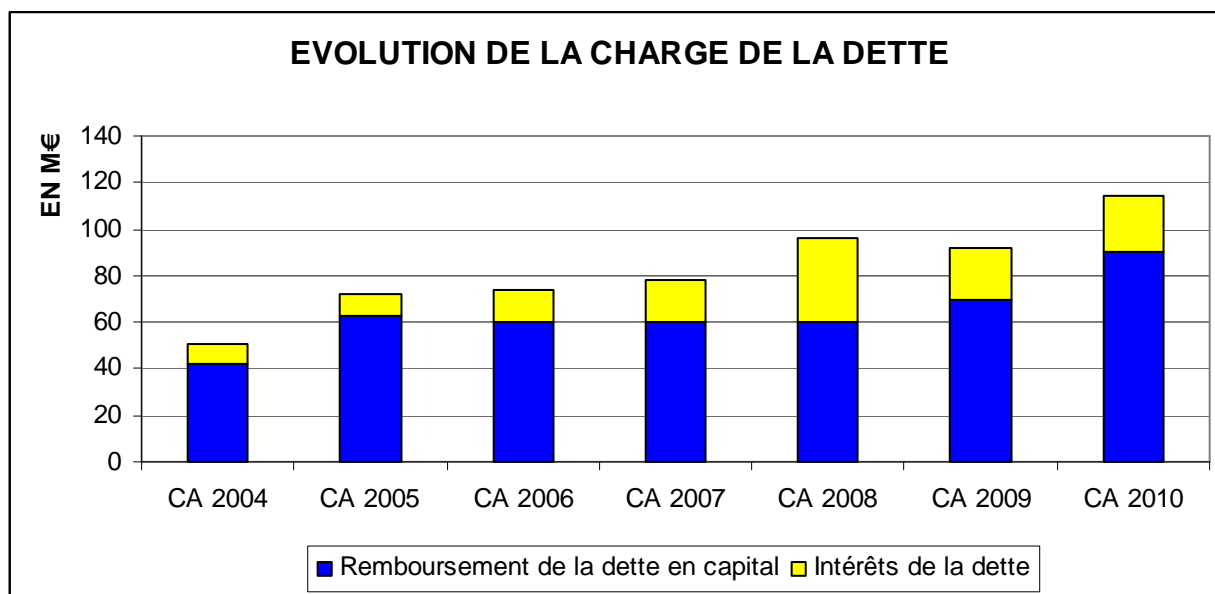
L'intégration des agents TOS et de la DDE a ramené le niveau de la masse salariale à 15,2 % des dépenses d'intervention et 15,0 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement en 2011.



- **Les frais financiers**

La hausse de l'encours de dette, l'évolution des index

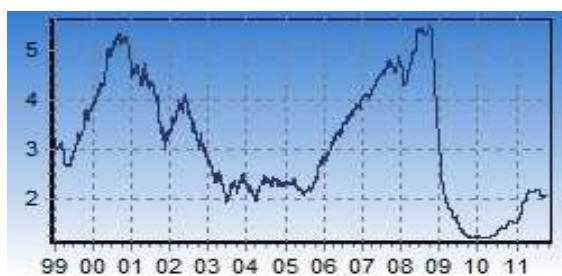
des intérêts d'emprunts et la hausse des marges bancaires entraînent une augmentation des charges financières payées par le Département.



La dette départementale étant essentiellement constituée d'emprunt à taux variables, l'évolution des taux d'intérêt a

un impact significatif sur le montant des intérêts de la dette.

Le graphique présente ci-après l'évolution des taux d'intérêt depuis 1999.

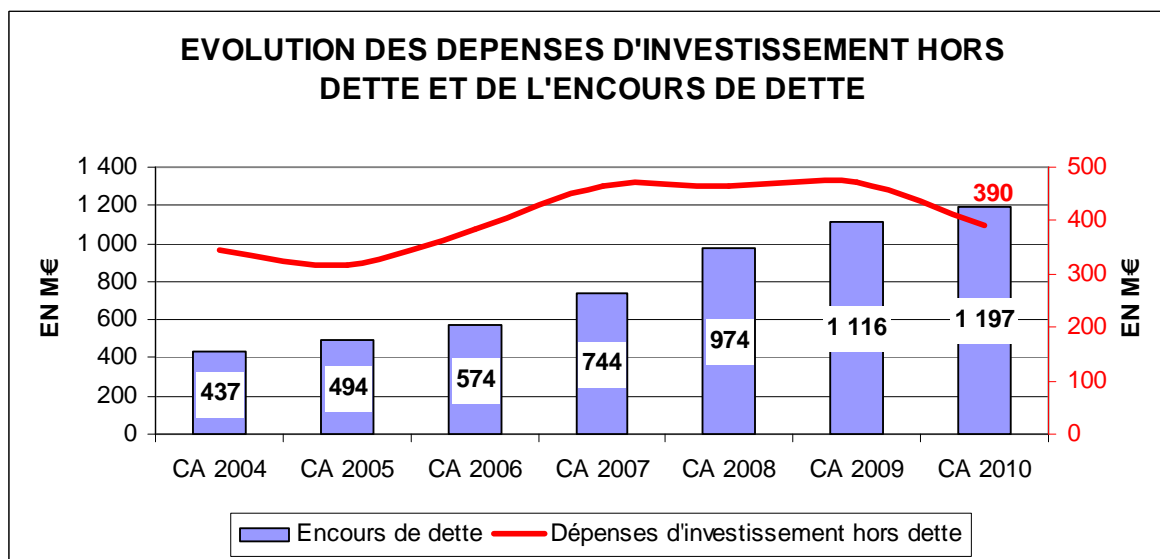


Graphique Euribor 12 mois 2000-2011

2.1.3 La progression de l'endettement

Le faible niveau d'épargne dégagé alors que le Département engageait un effort d'investissement sans précédent a généré une progression importante de l'encours de dette.

Ainsi au BP 2011, l'épargne nette s'élevait à 52,2 M€ et ne représentait que 2 % des recettes de fonctionnement.



2.2 La stratégie budgétaire de l'Exécutif pour l'année 2011

Au niveau des recettes

En 2011, l'Exécutif a d'abord souhaité sécuriser les recettes. Une inscription prudente a été réalisée sur les dotations d'Etat, dans l'attente d'une notification définitive du dispositif de compensation de la suppression de la taxe professionnelle. Ce ne sera qu'après la notification définitive, qui sera intégrée au budget en DM3, qu'il sera possible de disposer d'une vision claire de cette compensation pour le Département.

Une provision pour couvrir les risques de fluctuation des DMTO a été constituée à partir du résultat de l'exercice 2010. Si les rentrées sont actuellement conformes aux prévisions, les perturbations du secteur du crédit et la persistance de la crise économique conduisent à rester prudent sur les perspectives de DMTO dans les prochains mois.

La culture de la recette est un des objectifs donnés aux services du Département. Des organisations techniques ont été mises en place pour maximiser les recettes : audit des chaînes de recettes, télétransmission d'actes médicaux aux CPAM, relance des recherches de financements européens, organisation d'une fonction mécénat, création d'un poste de chargé de mission « recettes ».

Au niveau des dépenses de fonctionnement

S'agissant des dépenses, les décisions modificatives ont montré une attention à l'évolution des besoins des politiques publiques. En particulier, dans le champ social, ce sont les secteurs de la protection de l'enfance et du handicap qui ont marqué les évolutions les plus importantes en cours d'année, ce qui a correspondu également à des engagements de renforcement des équipes de l'aide sociale à l'enfance et de la MDPH.

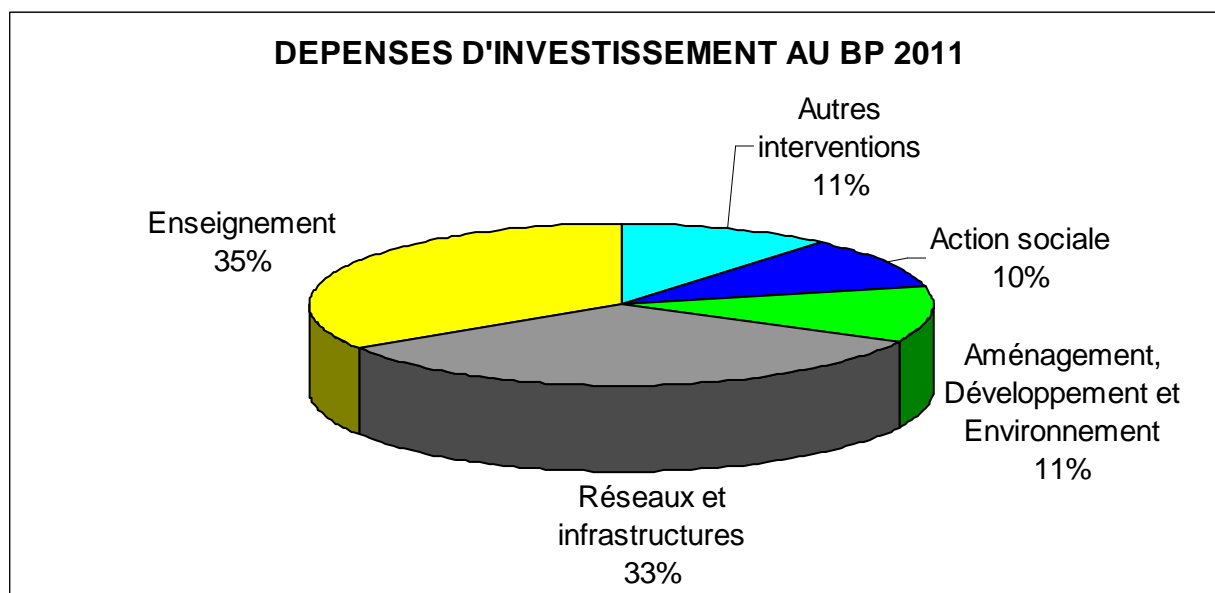
Parallèlement, le débat d'orientations politiques du 4 juillet a permis de préciser les priorités de la première année du mandat. Les délibérations correspondantes ont été ou seront inscrites à l'ordre du jour du Conseil Général sur le second semestre 2011 et le premier semestre 2012.

Au niveau des dépenses d'investissement

Le Département du Nord a fait l'effort lors de ce dernier mandat d'investir dans la qualité de ses infrastructures, ses collèges, ses équipements culturels, touristiques et sportifs en passant d'une moyenne de 350 M€ à près de 470 M€ de dépenses d'investissement sur les exercices 2008 et 2009. Il a poursuivi cette politique d'investissements directs ou indirects par le biais des fonds d'aide à l'aménagement du Nord. En 2011, malgré les difficultés de financement liées à la réforme financière et fiscale des collectivités

territoriales, le Département du Nord a choisi de maintenir le niveau des dépenses d'investissement à plus de 400 M€.

Le graphique ci-après présente la répartition des dépenses d'investissement par politique.



Au niveau de l'endettement

Pour l'exercice 2011, l'Exécutif a souhaité, tout au long de l'année, réduire l'autorisation d'emprunt en DM1 puis en DM2, par augmentation de l'autofinancement. Cette démarche pourrait être poursuivie en DM3, notamment si les notifications des recettes de compensation de la taxe professionnelle étaient conformes aux prévisions.

Il est envisagé pour la fin de 2011 un emprunt effectif d'un niveau proche de ce qui est dû en 2011 au titre du remboursement en capital. Ainsi, l'encours de dette serait stabilisé sensiblement au niveau de fin 2010.

3 Les orientations budgétaires pour 2012

Les orientations budgétaires 2012 consistent à mettre l'accent sur un ensemble de mesures visant à maintenir à un haut niveau les interventions départementales, tout en

s'assurant des équilibres fondamentaux de notre budget et en respectant les engagements pris devant les nordistes. Ces mesures peuvent se résumer ainsi :

- pas d'augmentation de la fiscalité directe locale,
- des dépenses de fonctionnement n'augmentant pas plus que les recettes de fonctionnement,
- une épargne en légère augmentation,
- un investissement maintenu à un haut niveau,
- un recours à l'emprunt en légère diminution.

3.1 Les recettes de fonctionnement

Le nouveau panier fiscal de 2011 restait encore inconnu au début de ce mois d'octobre.

Pour rappel, les différentes hypothèses des recettes 2011 sont présentées ci-dessous.

Panier fiscal 2011	CVAE	IFER	Taxe Foncier Bati + part régionale	Droits de mutation « part Etat »	Complément de TSCA	DCRTP + FNGIR + compensations	total
Panier 2010 de base	268,3	12,6	327,8	11,4	98,4	160,8	879,2
Hyp Gouv. Oct 2010	277,5	12,6	338,6	11,8	103,1	159,9	903,5
BP 2011	277,5	12,6	334,5	11,8	103,1	166,3	905,8

La notification définitive des recettes 2011 n'étant supposée être transmise qu'en novembre 2011 par le Trésor Public, il est assez difficile dans ces conditions d'estimer le nouveau panier fiscal 2012 du Département.

Dans ce contexte d'incertitude, **l'Exécutif du Conseil Général a affiché l'objectif d'une stabilisation du taux de la Taxe de foncier Bâti** pour l'année 2012 et toute la durée du mandat.

Les Lois de Finances 2011 et 2012 ont prévu le gel des dotations de l'Etat jusqu'en 2013. Seul un potentiel

de dynamisme de la CVAE et des DMTO peut apporter une évolution des recettes. Compte tenu de leur incertitude, il convient d'être prudent dans la prévision des recettes qui évolueraient de 1,4 %. Le tableau suivant présente un récapitulatif des différentes recettes prévues.

Ensuite sont présentées la nouvelle législation relative à la Taxe d'aménagement (ex Taxe départementale des Espaces naturels Sensibles et Taxe pour le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) ainsi que celle relative à la Taxe d'électricité.

3.1.1 L'évolution des recettes

L'évolution des recettes de fonctionnement peut être estimée entre 1,4 % et 1,5 %.

Recettes de fonctionnement Retraitées en affectant le FNGIR en dotation et non en fiscalité directe	BP 2011	Prévisions 2012		Evolution	% Evolution
Fiscalité directe	624,6 M€	639,7 M€	25%	15,1 M€	2,4%
dont					
Impôts directs - ménages TFB	334,5 M€	350,2 M€		15,7 M€	4,7%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée	277,5 M€	277,5 M€		0,0 M€	
Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	12,6 M€	12,0 M€		-0,6 M€	
Fiscalité indirecte	808,2 M€	852,5 M€	33%	44,3 M€	5,5%
Droits de mutation	235,0 M€	242,0 M€		7,0 M€	3,0%
Fonds de péréquation des DMTO	-4,5 M€	-11,5 M€		-7,0 M€	155,6%
Autres recettes de fiscalité indirecte	26,5 M€	29,5 M€		3,0 M€	11,1%
dont Fiscalité indirecte liée aux compétences transférées	551,2 M€	592,5 M€		41,3 M€	7,5%
Taxe intérieure sur les produits pétroliers	339,0 M€	350,0 M€		11,0 M€	3,2%
Taxe sur les conventions d'assurance	212,2 M€	242,5 M€		30,3 M€	14,3%
Dotations de fonctionnement	919,5 M€	888,6 M€	34%	-30,9 M€	-3,4%
dont					
Dotation globale de fonctionnement	662,2 M€	664,6 M€		24 M€	0,4%
Dotation globale de décentralisation	29,2 M€	29,2 M€		00 M€	0,0%
Compensations fiscales TH - TFNB - TP	21,4 M€	19,9 M€		-1,5 M€	-6,8%
Compensations fiscales TFB	2,5 M€	3,5 M€		1,0 M€	38,4%
Fonds Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI)	40,0 M€	40,4 M€		0,4 M€	1,0%
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle	75,7 M€	96,0 M€		20,3 M€	
Fonds National de Garantie des ressources	88,5 M€	35,0 M€		-53,5 M€	
Recettes sociales	180,2 M€	184,3 M€	7%	4,1 M€	2,2%
APA (CNSA)	60,0 M€	61,3 M€		1,3 M€	2,2%
PCH (CNSA)	22,5 M€	23,6 M€		1,1 M€	4,9%
MDPH (CNSA)	1,9 M€	2,5 M€		0,6 M€	31,6%
Autres recettes sociales	95,8 M€	96,9 M€		1,1 M€	1,1%
Recettes diverses	20,9 M€	24,9 M€	1%	4,0 M€	19,1%
TOTAL GENERAL	2 553,5 M€	2 590,0 M€		36,5 M€	1,4%

3.1.2 La création de la taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement

Au 1^{er} janvier 2012, la taxe départementale des espaces naturels sensibles et la taxe de financement aux conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement disparaissent.

Ces deux taxes sont remplacées par la part départementale de la taxe d'aménagement dont le taux ne peut excéder 2,5 %.

* Jusqu'en 2011, le taux de TDENS voté par le Département du Nord est de 1,20 %. Cette taxe permet de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels et de mettre en œuvre une politique de protection et de gestion, d'ouverture au public des espaces naturels sensibles.

* Le taux de la taxe de financement des C.A.U.E voté par le Département du Nord est de 0,25 % 2011. L'ensemble de cette recette est reversé au C.A.U.E pour son fonctionnement.

Les conseils généraux doivent impérativement fixer le taux de la part départementale de taxe d'aménagement applicable à compter du 1^{er} janvier 2012, par délibération adoptée avant le 30 novembre 2011. Une délibération sera présentée le 28 novembre 2011 à l'Assemblée départementale prévoyant le maintien des taux actuels, soit un taux global de 1,45 %.

3.1.3 La taxe d'électricité

La taxe d'électricité

Taxes locales (municipales et/ou départementales) facultatives.

L'article 23 de la loi du 7 décembre 2010 a modifié en profondeur le régime des taxes communale et départementale sur la consommation finale d'électricité.

L'imposition repose désormais sur un barème sur les consommations sur lequel les collectivités locales et leurs groupements ont la possibilité de déterminer un coefficient multiplicateur.

Le Département du Nord par délibération du 20 juin 2011 a décidé d'appliquer le coefficient multiplicateur de 4 et de suivre l'indexation prévue par la loi.

L'objectif du Conseil Général pour la Taxe d'aménagement comme pour la Taxe d'Electricité est de maintenir les recettes au niveau actuel et de ne pas alourdir la fiscalité des Nordistes.

3.2 Les dépenses de fonctionnement

L'évolution des recettes de fonctionnement pour 2012 étant estimée à 36,5 M€ soit 1,4 %, les orientations budgétaires pour les dépenses de fonctionnement doivent être limitées à cette hauteur afin de préserver une épargne nette minimum pour le financement de nos dépenses d'investissement.

Or, de nombreuses dépenses départementales obligatoires évoluent automatiquement sans tenir compte de l'évolution de nos recettes.

3.2.1 *Tendance sur les politiques d'action sociale*

2012 devrait confirmer les évolutions constatées en 2011 sur les bénéficiaires des politiques d'action sociale : tension sur la protection de l'enfance, progression sur les personnes handicapées (ouvertures de places et montée en charge de la MDPH), stabilité sur les personnes âgées (pour mémoire, seul un résident en établissement sur 3 est bénéficiaire de l'aide sociale, et la montée en régime de l'APA est aujourd'hui achevée), évolution du RSA résultant notamment de la dégradation de la situation économique.

3.2.2 *Indexation des allocations sociales sur la base de l'inflation*

L'inflation est un élément incontournable de la préparation budgétaire, puisqu'il permet d'évaluer l'évolution du « coût de la vie », et donc le renchérissement mécanique des dépenses départementales. Les allocations sociales (RSA, APA, PCH et ACTP, AMASE, APJM, TDC) représentent une masse de 771 M€ et sont réajustées sur la base de l'inflation.

L'année 2011 a connu une forte hausse de l'inflation après avoir quasiment stagné entre 2008 et 2009, avec une inflation moyenne sur les 12 mois de 2011 estimée à 2 %, suite notamment à l'augmentation du prix du pétrole.

Sur cette seule base, ces dépenses évolueraient de 15 M€ sans même tenir compte d'une hausse du nombre de bénéficiaires.

3.2.3 *Gel de la valeur du point d'indice pour les dépenses de personnel*

Le Gouvernement a décidé le gel de la valeur du point pour les dépenses de personnel en 2011 et 2012.

Même sans évolution de la valeur du point, le Glissement Vieillesse Technicité (le GVT permet de mesurer le coût des avancements d'échelon, de grade et des promotions internes...) fait évoluer automatiquement les dépenses de personnel de 1,4 %. Les dépenses de personnel représentant 358 M€, une hausse de 5M€ est à prévoir. Ces évolutions s'entendent à effectif constant.

3.2.4 Tarification des établissements sociaux

L'inflation, la valeur du point, le GVT et le niveau d'activité sont les éléments de base du budget des établissements sociaux permettant d'établir la tarification de leur prix de journée. Il est envisagé d'adopter à 1 % le taux directeur, comme en 2011, après deux années de blocage. Par ailleurs, en tenant compte des créations de places (notamment pour les personnes en situation de handicap) et de l'évolution du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale (PH et ASE principalement), le budget d'hébergement, qui représentait 535 M€ au BP 2011, pourrait évoluer de l'ordre de 1 %.

3.2.5 Evolution des dépenses énergétiques

Les hausses des prix des carburants (+ 18 % en 2010), du gaz (+ 5,2 % au 1^{er} avril 2011) et de l'électricité (plus de 5 % en 2011 et prévues pour chacune des cinq prochaines années) ont un effet sur les dépenses de la politique Transports et sur les dépenses de gestion des véhicules et des bâtiments en administration générale.

La mise en œuvre du Plan de maîtrise d'énergie sur certains collèges a permis d'anticiper la hausse de la facture énergétique. Il signifie, selon les bâtiments, un changement de menuiseries, une isolation extérieure, un changement de chaudière, la télérelève des compteurs et la mise en place de dispositif d'énergies renouvelables. La poursuite de ce plan sur les collèges et sur les autres bâtiments départementaux est une volonté forte du Département.

3.2.6 Projet de mandat

En 2012, les décisions adoptées le 4 juillet 2011 lors du débat d'orientations politiques seront mises en application. Ces mesures trouveront leur financement, notamment, dans le budget 2012. Une seconde génération de mesures, liées au projet de mandat, pourront être soumises au débat du Conseil Général en juin 2012.

3.2.7 Rebasage budgétaire

La préparation du Budget Primitif 2012 a été engagée en veillant à ajuster au mieux les prévisions aux dépenses effectivement constatées lors des exercices précédents, et à procéder aux arbitrages permettant d'autofinancer le projet de mandat.

3.3 Les dépenses d'investissement

Le Conseil Général a engagé un stock d'autorisations de programme important, pour un montant de 2,4 milliards d'euros qui doit être apprécié au regard des capacités d'investissement d'un département dont l'épargne a été fortement atteinte par la sous-compensation des dépenses de fonctionnement légales.

L'engagement de l'Exécutif du Département est de maintenir l'investissement hors dette au niveau de 2011, soit 400 M€, ce qui correspond à une double volonté :

- d'assurer le bien-être et l'avenir des Nordistes d'une part,
- de maintenir l'emploi d'autre part (près de 30 % de l'activité des travaux publics dans le Nord sont assurés par le seul Département).

Cet engagement se traduira dès l'exercice 2012 par la définition d'un programme pluriannuel d'investissement et qui comportera une révision des autorisations de programme et des objectifs par grandes politiques. Il impliquera également de tendre vers une meilleure annualité des crédits de paiement, en diminuant les inscriptions en report.

3.4 Perspectives générales sur le mandat

Le mandat s'est ouvert par un débat d'orientations politiques qui a permis de définir les 10 priorités pour 2011/2012, précisées par des délibérations en 2011 et au premier semestre 2012. Annuellement, un débat d'orientation politique précisera les priorités de la prochaine année. Ce sera le cas en juin 2012. Ce projet de mandat met l'accent sur la continuité des politiques publiques, sur les sujets prioritaires portés par la majorité départementale et sur une nouvelle gouvernance associant davantage les élus et les citoyens.

Scénario au fil de l'eau

Sur la période du mandat, les perspectives financières se ramènent à quelques éléments simples. En recettes de fonctionnement, la progression sera au mieux, à politiques nationales constantes, de 0,5 % à 1 % par an à compter de 2013. Mais en dépenses de fonctionnement l'évolution serait de l'ordre de 1,5 à 2 % par an. Ce qui conduirait

l'épargne brute, de l'ordre de 6 % des dépenses de fonctionnement en 2012, à baisser tendanciellement d'environ un point par an.

Le tableau ci-après esquisse une prospective budgétaire pour les trois années à venir, sachant la difficulté d'un tel exercice dans une conjoncture aussi incertaine.

EQUILIBRES PREVISIONNELS	BP 2012	BP 2013	BP 2014	Evolution sur 2 ans
Recettes de fonctionnement	2 590	2 603	2 616	1,0%
Dépenses de fonctionnement	2 433	2 469	2 507	3,0%
Epargne brute	157	133	109	-30,3%
Remboursement du capital de la dette [Sur la base d'un CA de 100% des recettes de fonctionnement, 98% des dépenses de fonctionnement et 75% des dépenses d'investissement]	105	106	108	3,3%
Epargne nette	52	27	1	-98,1%
Dépenses d'investissement hors dette	400	400	400	0,0%
Epargne nette	52	27	1	-98,1%
Recettes d'investissement	80	80	80	0,0%
Besoin de financement	268	293	319	19,0%

Scénario sans effet de ciseaux

Cette prospective fondée sur les hypothèses actuelles de financement de la section de fonctionnement montre l'assèchement en 2 ans de l'épargne nette du Département, et l'augmentation excessive du recours à l'emprunt.

A titre de comparaison, le tableau suivant montre que si l'Etat garantissait simplement une évolution des recettes de fonctionnement au rythme des dépenses de fonctionnement (soit une hausse de +1,5 % par an), le Département conserverait ses équilibres financiers actuels, de façon pérenne.

EQUILIBRES PREVISIONNELS	BP 2012	BP 2013	BP 2014	Evolution sur 2 ans
Recettes de fonctionnement	2 590	2 629	2 668	3,0%
Dépenses de fonctionnement	2 433	2 469	2 507	3,0%
Epargne brute	157	159	162	3,0%
Remboursement capital de la dette [Sur la base d'un CA de 100% des recettes de fonctionnement, 98% des dépenses de fonctionnement et 75% des dépenses d'investissement]	105	106	107	1,6%
Epargne nette	52	53	55	5,8%
Dépenses d'investissement hors dette	400	400	400	0,0%
Epargne nette	52	53	55	5,8%
Recettes d'investissement	80	80	80	0,0%
Besoin de financement	268	267	265	-1,1%

Scénario de baisse de l'investissement

A défaut de cet effort national sur les recettes de fonctionnement, c'est le niveau des dépenses d'investissement qui peut être appelé à assumer la compensation. Dans le tableau suivant fondé sur les hypothèses actuelles de recettes de fonctionnement, la

réduction de la section d'investissement à 350 M€ permet de maintenir l'emprunt au niveau actuel, sans remettre en cause l'assèchement de l'épargne nette.

Toutefois, ce scénario conduirait in fine à peser sur l'emploi sur le territoire.

EQUILIBRES PREVISIONNELS	BP 2012	BP 2013	BP 2014	Evolution sur 2 ans
Recettes de fonctionnement	2 590	2 603	2 616	1,0%
Dépenses de fonctionnement	2 433	2 469	2 507	3,0%
Epargne brute	157	133	109	-30,3%
Remboursement capital de la dette [Sur la base d'un CA de 100% des recettes de fonctionnement, 98% des dépenses de fonctionnement et 75% des dépenses d'investissement]	105	106	106	0,9%
Epargne nette	52	27	3	-93,3%
Dépenses d'investissement hors dette	400	350	350	-12,5%
Epargne nette	52	27	3	-93,3%
Recettes d'investissement	80	80	80	0,0%
Besoin de financement	268	243	267	-0,6%

Scénario de compensation des charges sociales de solidarité nationale

Enfin, à titre d'hypothèse intellectuelle, si les dépenses de RSA, APA et PCH étaient intégralement compensées par l'Etat dès l'exercice 2012 (soit + 268 M€ de non compensation actuelle), le Département n'aurait plus besoin d'emprunter pour financer ses dépenses d'investissement et retrouverait même des marges pour se désendetter.

Conclusion sur la prospective

Les conséquences d'un effet de ciseaux affectant de façon rapide l'équilibre de la section de fonctionnement et la constitution de l'épargne appellent :

- la poursuite de l'effort de maîtrise et de redéploiement des dépenses de fonctionnement, pour financer les services publics de base et les projets prioritaires du mandat ;
- l'accentuation de la politique de recherche de financements propres du Département ;
- au niveau national, un nouvel équilibre des financements des compétences transférées.

Pour compenser cette dégradation, il sera par ailleurs nécessaire de limiter l'inscription des crédits votés en investissement (BP + reports) d'affecter les marges de manœuvre qui apparaîtraient à l'autofinancement de

l'investissement et de stabiliser l'encours de dette en n'empruntant pas davantage que le capital remboursé dans l'année.

CONCLUSION GENERALE

Le Département du Nord devra faire face en 2012 à une situation paradoxale car la capacité de décision politique est considérablement affaiblie par la situation des finances publiques.

Lorsque le déficit budgétaire de l'Etat atteint 40 % de ses dépenses, ce dernier n'assume plus ses obligations vis-à-vis des collectivités territoriales. Lorsque l'asphyxie financière du Département est ainsi constatée, les missions de solidarité nationale obligatoirement mises en œuvre par le Département le sont au détriment de l'aménagement et du développement du territoire du Nord.

En ce temps de crise sociale et économique, le Département est en première ligne au service des habitants du Nord. Il devra faire, dès lors, des choix dans ses priorités et ses objectifs pour s'adapter à un contexte financier difficile et peu soutenable à terme. Mais c'est bien du niveau national que peut venir une solution pérenne pour lui permettre de continuer d'exercer ses missions dans des conditions financières viables.

Pour autant, le budget 2012 du Département s'inscrira dans une démarche qui intègre à la fois le souci de la bonne gestion financière du Département compte-tenu des

contraintes et du contexte de crise, mais aussi une volonté d'innovation, un dynamisme de nos politiques publiques et le respect des engagements pris devant les Nordistes.

Le Conseil Général prend acte du rapport présenté sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2012.

SOUTIEN A L'AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES

Monsieur le Président fait remarquer que l'engagement pris par la Majorité Départementale est respecté avec ce rapport portant sur l'amélioration du fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Monsieur le Président souligne que la MDPH, dont la création a été prévue par la loi du 11 février 2005, a une responsabilité considérable envers les personnes en situation de handicap.

Concernant les dysfonctionnements affectant la MDPH, Monsieur le Président explique que la départementalisation de ce service public a abouti à une augmentation considérable du nombre de demandes. Il précise que des mesures exceptionnelles ayant un caractère pérenne devaient donc être prises et remercie Monsieur Renaud TARDY, Vice-Président en charge des Personnes en situation de handicap, ainsi que les services départementaux pour leur travail.

Monsieur Renaud TARDY indique que le Département est un acteur majeur de la politique en direction du handicap, mais n'est pas le seul. Il rappelle que la MDPH est un Groupement d'Intérêt Public et souligne qu'il sera demandé aux autres acteurs de prendre, eux aussi, leurs pleines responsabilités à la mesure des besoins des Nordistes dans ce domaine.

Monsieur TARDY note qu'il y a plus de 130 000 demandes par an à la MDPH et signale que cela a créé, incontestablement, des difficultés.

Monsieur TARDY attire l'attention des Conseillers Généraux sur les trois axes du plan d'actions proposé.

Monsieur TARDY fait observer que la tâche est importante, mais pense que les moyens pris pour la MDPH seront pleinement utilisés et que la situation sera rapidement et notablement améliorée pour le plus grand bénéfice des Nordistes.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Vice-Président Renaud TARDY pour son investissement.

Monsieur Erick CHARTON indique que le plan d'actions proposé a été ressenti comme un geste fort par l'ensemble des membres présents de la Commission « Personnes âgées, Personnes en situation de handicap ».

Monsieur CHARTON note que des moyens importants sont dévolus afin que la MDPH puisse assurer ses missions dans les meilleures conditions et souligne, par ailleurs, que l'usager est placé au centre du dispositif. Il fait, toutefois, observer que la Commission s'interroge sur quelques points.

Monsieur CHARTON précise que la Commission apporte son soutien à la démarche engagée et a émis, à l'unanimité, un avis favorable au rapport proposé.

Monsieur le Président note que les membres de l'Opposition Départementale ne pouvaient pas être présents à l'occasion du débat en Commission.

Monsieur Jean-Claude QUENNESSON affirme la détermination du Groupe Communiste – Front de Gauche à vouloir mettre un terme aux dysfonctionnements de la MDPH.

Monsieur QUENNESSON fait observer que les moyens mis à disposition par l'Etat sont en rupture totale avec le nouveau rôle des MDPH. Il indique que les Départements ont dû, une nouvelle fois, compenser les carences de l'Etat en augmentant leur financement.

Monsieur QUENNESSON affirme que le handicap n'est pas une marchandise et explique que le Groupe Communiste – Front de Gauche rejette le recours à l'assurance privée. Il estime que la perte d'autonomie doit relever d'une véritable politique publique qui se traduirait, au niveau départemental, par un pôle public de l'autonomie.

Monsieur QUENNESSON souhaite qu'en appui à la création du pôle public de l'autonomie, une réflexion soit engagée afin de multiplier les points d'accueil sur l'ensemble du département et pense que les Directions Territoriales des UTPAS ou les Points Relais Services semblent être des structures adaptées. Il considère, par ailleurs, qu'un bilan de l'évolution des dispositifs proposés aujourd'hui est nécessaire.

Concernant les coopérations avec d'autres organismes, Monsieur QUENNESSON souhaite avoir plus de précisions quant à la nature de ces derniers. Il estime que ces coopérations doivent se réaliser sur la base du volontariat et se mettre en place dès lors que le fonctionnement de la MDPH sera sensiblement amélioré.

Monsieur QUENNESSON précise que le Groupe Communiste – Front de Gauche soutient les propositions soumises aujourd'hui et souhaite que les amendements qui viennent d'être évoqués soient inclus.

Monsieur Rémi PAUVROS, Premier Vice-Président, fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'amendements déposés par le Groupe Communiste – Front de Gauche, mais d'observations ou de demandes qui sont formulées.

Monsieur Jean-Marc GOSSET souligne que l'Exécutif Départemental reconnaît enfin, de manière explicite, la gravité des problèmes auxquels sont confrontées les personnes en situation de handicap avec la MDPH.

Monsieur GOSSET note qu'au-delà des questions de financement, deux axes d'actions sont présentés. Il ajoute que ces nouvelles perspectives seront intégrées au nouveau Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-Sociale qui commencera en janvier 2012 et pense que les Conseillers Généraux seront prochainement consultés à propos de ce document.

Monsieur GOSSET fait observer que le nouveau Directeur de la MDPH aura une lourde tâche, mais pourra compter sur un personnel compétent.

Monsieur GOSSET précise que le Groupe Union Pour le Nord tient à souligner le pragmatisme et le sens des responsabilités dont Monsieur le Président fait preuve dans la manière d'aborder le traitement du fonctionnement de la MDPH et approuvera le projet de délibération proposé.

Monsieur le Président espère avoir autant de soutien de la part de Monsieur GOSSET lorsqu'il faudra négocier avec la CNSA les moyens nécessaires au bon fonctionnement de la MDPH.

Madame Marie DEROO met en exergue les préoccupations de tous les Conseillers Généraux quant aux difficultés d'organisation et de fonctionnement de la MDPH. Elle rappelle que le 4 juillet 2011, tous les Groupes ont exprimé leur volonté d'aider le Département dans l'amélioration de cette situation.

Madame DEROO souligne que le Département appelle tous les acteurs de ce Groupement d'Intérêt Public au même effort et demande aux élus et aux associations d'user de leur influence auprès de la CNSA et de l'Etat pour faire reconnaître les caractéristiques du département du Nord en termes de handicap.

Madame DEROO fait observer que le projet proposé se décline avec d'importants moyens supplémentaires. Elle précise que le Groupe Socialiste et Apparentés votera, avec beaucoup de satisfaction et un très grand espoir, le projet de délibération.

Madame DEROO indique qu'elle est particulièrement sensible au portail Internet qui sera mis en œuvre prochainement et qui permettra aux usagers d'être immédiatement renseignés sur l'avancée de leur dossier.

Monsieur Renaud TARDY met en exergue l'implication des équipes de la MDPH et de la Direction Générale Adjointe chargée de l'Action Sociale dans le traitement de ce dossier.

Monsieur TARDY fait observer le travail considérable mené par la MDPH.

Monsieur TARDY signale que le réseau des points d'accueil existe déjà et note, par ailleurs, que le dialogue a été entamé avec les CCAS pour permettre un meilleur accueil dans le domaine du handicap. Il précise que toutes les propositions seront étudiées.

Monsieur le Président revient sur l'élection de Monsieur Marc GODEFROY, le 6 octobre dernier, à l'unanimité de la CDAPH.

Monsieur le Président note les propositions du Groupe Communiste – Front de Gauche et précise qu'un bilan sera fait tous les ans au travers du Débat d'Orientations Politiques.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DSPAPH/2011/1318

OBJET :

**SOUTIEN A L'AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT
DE LA MAISON DEPARTEMENTALE
DES PERSONNES HANDICAPEES**

1) Le contexte : le Département, un acteur essentiel en faveur des personnes en situation de handicap

Le Département du Nord est un acteur essentiel dans le soutien aux personnes en situation de handicap. En effet, il est compétent pour le versement des prestations de compensation ; il établit un schéma départemental Personnes Handicapées en coordination avec l'Agence Régionale de Santé et se trouve de fait l'interlocuteur privilégié des usagers par le biais de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.).

Le contexte global de la politique en direction des Personnes Handicapées : un investissement fort du Conseil Général

Le Département du Nord s'illustre par des efforts budgétaires conséquents pour la mise en œuvre du droit à la compensation du handicap instauré par la loi du 11 février 2005. Ainsi, le budget de la délégation Personnes Handicapées est passé de 223 M€ en 2006 à 285,7 M€ en 2011 (soit + 28,11 %) principalement du fait de la montée en charge de la Prestation de Compensation du Handicap (5 417 bénéficiaires au 31/12/10) mais aussi au travers de création de places en établissements.

Par ailleurs, le Département s'engage également au travers de la prise en compte des Personnes en Situation de Handicap dans ses politiques de droit commun (emploi, transport, culture, etc.).

Contexte de la M.D.P.H du Nord : des spécificités non prises en compte

Jusqu'à la loi de 2005, l'accueil des personnes handicapées dépendait de chaque administration. La loi a mis fin à ces logiques administratives et a prévu dans chaque département l'ouverture d'un lieu unique d'accueil qui délivre toutes les informations dont les personnes handicapées peuvent avoir besoin, instruit et évalue les demandes de prestations.

Chaque M.D.P.H. est un Groupement d'Intérêt Public (créé en 2006). Le fonctionnement de la M.D.P.H. est assuré par la mise à disposition de moyens de l'Etat de la Caisse Nationale de Solidarité à l'Autonomie (C.N.S.A) ainsi que du Département. Ainsi, le Département du Nord contribue au fonctionnement de la M.D.P.H. en apportant un important soutien technique et financier.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées est installée sur 2 sites (Villeneuve d'Asq et Valenciennes).

Il convient de préciser que la M.D.P.H du Nord connaît une activité croissante, gère un nombre particulièrement important de dossiers nécessitant des moyens humains, financiers, informatiques en adéquation avec les obligations légales.

- * Quelques chiffres clés permettent d'illustrer la situation de la M.D.P.H. du Nord (rapport d'activité 2010) : le Département du Nord connaît une sur-représentation du handicap ; au niveau de la M.D.P.H 59, 132 409 demandes déposées en 2010 soit 7 % de plus qu'en 2009; 204 964 personnes en file active (personnes bénéficiant d'au moins une prestation en cours de validité) ; une « pression démographique » de 52 demandes pour 1 000 habitants (elle était de 48 pour 1 000 en 2009) quand la moyenne nationale se situe autour de 40 pour 1 000 ; en 2010, 261 312 appels reçus soit une moyenne de 5 025 appels reçus par semaine (avec des pics hebdomadaires à plus de 10 000) ; l'accueil de 33 361 usagers soit une moyenne de 133 personnes par jour ; enfin, la MDPH a reçu chaque jour ouvré 580 courriers et a expédié en 2010 185 000 plis ; elle compte 168 agents au 1^{er} janvier 2011 (154.8 ETP).

Force est de constater que la M.D.P.H ne dispose pas des moyens adaptés. En 2010, la participation de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (C.N.S.A.) au fonctionnement de la M.D.P.H. s'élevait à 1,892 M€ et ne suffisait pas à couvrir la montée en charge de son activité. De même, les moyens mis à disposition par l'Etat sont ceux identifiés au moment de la mise en place de la M.D.P.H correspondant à ceux de la COTOREP et de la CDDES et sont sans commune mesure avec les objectifs de respect de délais légaux de décisions et de nouveau rôle des M.D.P.H. De ce fait, la M.D.P.H se trouve en difficulté pour accomplir l'ensemble de ses missions.

Les délais moyens de traitement des demandes pour l'ensemble des prestations sont de l'ordre de 4,2 mois en 2010. Un certain nombre de dossiers sont traités avec un délai qui excède le cadre légal et n'est pas cohérent avec les exigences de service public (notamment pour la P.C.H adultes et enfants dont respectivement 40 % et 60 % des décisions sont supérieures à 8 mois). Ces délais sont liés aux questions de moyens, à des pics d'activité, à la complexité de l'instruction et de l'évaluation de certaines prestations comme la P.C.H.

– **L'ambition pour le Nord : une volonté de rendre exemplaire la M.D.P.H.**

Au travers de son implication dans le G.I.P. mais aussi au travers de sa politique volontariste, le Département du Nord souhaite rendre exemplaire, la M.D.P.H. 59. Le Département met déjà à disposition de la M.D.P.H. des agents ainsi que des locaux et des moyens informatiques. Afin de renforcer cet engagement et de répondre aux souhaits des usagers et de leurs représentants, le Département a décidé de prendre toute ses responsabilités en proposant un plan de soutien à

la M.D.P.H.

Par ailleurs, le Département sollicitera ses partenaires du G.I.P pour permettre à la M.D.P.H de réaliser l'ensemble des missions qui lui sont dévolues afin de garantir la mise en place de projet de vie pour les Personnes en Situation de Handicap.

Dans le cadre des compétences du Conseil Général, la M.D.P.H. est un acteur essentiel pour la mise en œuvre de la politique Personnes Handicapées définie par le Département du Nord. Ainsi, le schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale (2006-2011) du Département du Nord arrive à échéance fin 2011. Conformément à la loi, un nouveau schéma 2012-2014 comportera un volet Personnes Handicapées. Il constituera le cadre de travail de la politique en direction des publics en situation de handicap.

Au travers de la réécriture du schéma, le Département affirme son rôle de chef de file. Il associe l'ensemble de ses partenaires. L'articulation de ce schéma départemental avec le plan régional de santé défini par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) apparaît indispensable, c'est pourquoi, des instances de pilotage politique et technique permettent au Département et à l'A.R.S. d'articuler leurs projets dans un souci de cohérence et de complémentarité. Dans ce cadre, la M.D.P.H. a toute sa place.

2) **La priorité : mettre en place un plan de soutien à l'amélioration du fonctionnement de la M.D.P.H.**

– **Les finalités :**

Au travers du soutien à la M.D.P.H., le Département souhaite améliorer l'accueil des Personnes en situation de handicap ; réduire les délais de traitement des dossiers ; stabiliser le fonctionnement de la M.D.P.H. en matière budgétaire et Ressources Humaines ; rendre exemplaire la M.D.P.H. du Nord dans l'accès aux droits.

– **Les objectifs :**

- mettre en œuvre un plan de soutien dans le cadre des compétences départementales, de la politique volontariste déjà en œuvre et des instances de travail relatives à la M.D.P.H. ;
- faire évoluer le fonctionnement de la M.D.P.H. vers davantage de prise en compte des usagers, des associations et des partenaires.

– **Les priorités :**

- stabiliser les relations financières entre la M.D.P.H. et le Département ;
- mettre en œuvre des moyens dédiés à la relation privilégiée avec les partenaires représentant d'usagers ;
- améliorer le système d'information en dotant la M.D.P.H. d'un portail usager, et en mettant en place progressivement la gestion électronique des documents ;
- développer les outils de communication.

– **Le plan d'actions**

Mise en place d'un plan d'accompagnement au renforcement de la M.D.P.H. au travers de 3 axes et 11 engagements qui permettront d'améliorer la qualité du service public.

Axe 1) Une stabilisation des relations financières entre le Département et la M.D.P.H.

Afin d'améliorer le fonctionnement de la M.D.P.H., et de lui donner davantage de moyens, le Département décide de neutraliser la dette qu'avait la M.D.P.H. à son encontre ; de lui donner un budget de fonctionnement adapté et de s'inscrire dans la démarche nationale de conventionnement pluri-annuel.

Engagement N°1 : Neutraliser la dette de la M.D.P.H envers le Département

Un bilan des relations financières M.D.P.H. – Département fait apparaître une dette vis-à-vis du Département pour la période 2006-2011 de 4 878 743 €, soit 2 382 430 € pour les années 2006-2009 et 2 496 313 € au titre des charges relatives aux personnels et aux locaux pour 2010.

La M.D.P.H ne peut supporter financièrement le paiement effectif de cette charge. Aussi, afin de stabiliser les relations financières entre le Département et la M.D.P.H, il est proposé un dispositif conduisant à neutraliser cette dette. La Décision Modificative Budgétaire N°1 du 04/07/2011 a procédé à l'inscription de crédits pour cette neutralisation.

Cette décision budgétaire conduira à verser d'ici la fin de l'année 2011 deux subventions exceptionnelles de 2 382 430 € et de 2 496 313 € attribuant ainsi des moyens budgétaires à la M.D.P.H. pour rembourser sa dette au Département.

Cette opération comptable et budgétaire permet ainsi de faire apparaître dans le budget de la M.D.P.H. la participation financière du Département à son fonctionnement.

Engagement N°2 : Adopter un budget solidaire.

A partir de 2012, le Département s'engage chaque année à allouer un budget neutralisant les mises à disposition de personnels et de loyers. Il s'engage également à une participation annuelle au Fonds de Compensation du Handicap dont le montant sera revu chaque année. Enfin, le Département procédera à la valorisation de l'ensemble des contributions de ses services au fonctionnement de la M.D.P.H.

Ces points feront l'objet d'une convention financière, dans l'attente de la signature d'une future convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Engagement N°3 : Signer une Convention Pluriannuelle (triennale) d'Objectifs et de Moyens (C.P.O.M.)

La loi « Blanc » – loi 2011-901 du 28/07/2011 tendant à améliorer le fonctionnement des M.D.P.H. et portant diverses dispositions relatives à la politique du handicap, prévoit la conclusion d'une convention pluriannuelle (triennale) d'objectifs et de moyen d'ici le 01/01/2013 (cf article L.146-4-2 du C.A.S.F.).

Ce document doit être l'occasion pour chaque financeur de contribuer à la hauteur des besoins de la M.D.P.H. du Nord. et de lui permettre de réaliser l'entièreté de ses missions. A cet effet, la C.N.S.A. apporte une contribution annuelle. Mais les critères de péréquation nationale doivent être interrogés au regard de la situation particulière du Département qui connaît une sur-représentation du handicap et une plus grande

pression démographique conduisant à davantage de demandes.

Axe 2) Améliorer le délai de traitement des demandes

Il s'agit de mener une politique de ressources humaines et de système d'information permettant une réduction des facteurs d'insécurité de gestion pour stabiliser le fonctionnement.

Les disparités statutaires et les droits associés résultant de la diversité d'origine des personnels ont un impact sur l'organisation du travail et la visibilité des plans de charge.

Engagement 4 : Renforcer les moyens en personnel pour réduire les délais et améliorer la relation aux partenaires.

Une première décision a été prise à la Commission Exécutive de la M.D.P.H. du mois de mars 2011 conduisant à transformer cinquante postes de contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée.

De plus, compte-tenu des décisions budgétaires, un plan de recrutement de renfort de personnel sera mis en place dès 2011 (renforts ponctuels et pérennes) qui doit conduire à améliorer les délais de traitement et la relation aux usagers et partenaires.

Engagement 5 : Renforcer le dialogue social par la mise en place d'instances paritaires

A ce jour le dialogue social est organisé au travers d'échanges avec les représentants des personnels de chaque administration qui met à disposition du personnel.

Les conditions du dialogue social de qualité doivent conduire à la mise en place d'instances paritaires au sein de la M.D.P.H. Un dispositif de concertation est mis en œuvre pour constituer ces instances.

Engagement 6 : Améliorer la qualité et la complétude des dossiers par la qualification des points d'accueil.

Plus de 25 % des dossiers sont incomplets et nécessitent des demandes de pièces complémentaires. Une action particulière de qualification du réseau d'accueil de la M.D.P.H. constitué de 323 points d'accueil sera engagée ainsi qu'une communication auprès des familles et des personnes handicapées pour améliorer la complétude des dossiers.

Engagement 7 : Renforcer les capacités d'évaluation des situations

Les délais de traitement sont particulièrement trop longs pour l'évaluation de la prestation de compensation du handicap. Afin de réduire ces délais, il convient de renforcer le pôle évaluation pour le service médico-social et le service logistique pour l'élaboration des plans de compensation. La M.D.P.H. est également confrontée à la difficulté de recrutement de médecins. Pour remédier à cette situation, il est prévu de passer d'un système de vacation à une contractualisation permettant l'intégration de ces professionnels à l'équipe du G.I.P.

Engagement 8 : Améliorer le système d'information
Comme le souligne le rapport de l'Inspection Générale

des Affaires Sociales de novembre 2010 sur les M.D.P.H., les demandes d'information sur le calendrier et plus encore sur l'état d'avancement des différentes étapes de l'évaluation dépendent principalement de la qualité de l'utilisation du système d'information. Aussi un travail sur la gestion électronique des documents va être engagé.

Axe 3) Améliorer l'accueil, l'information et la prise en compte du projet de vie des Personnes en situation de Handicap et de leur famille en lien avec les partenaires.

Aujourd'hui, l'accueil s'effectue sur les deux sites de la M.D.P.H. Villeneuve d'Ascq et Valenciennes. Et dans le souci de favoriser l'accès aux droits des personnes handicapées, d'améliorer la qualité du service rendu, et de contribuer à l'élaboration du projet de vie, le schéma départemental d'organisation sociale et médico-social a fixé pour objectif la mise en place d'un réseau de points d'accueil de proximité sur l'ensemble du territoire. Un réseau de points d'accueil a été constitué avec la labellisation de plus de 300 points en lien avec les Directions Territoriales de Prévention et d'Action Sociale.

Engagement 9 : Développer et structurer le réseau des points d'accueil

Un premier réseau s'est constitué en 2007 qui s'appuie sur la mutualisation des compétences et l'engagement de l'ensemble des partenaires (MDPH, Département, partenaires associatifs et institutionnels). Il a ainsi permis la création d'environ 320 points d'accueil dits de premier niveau dont la principale mission est d'accueillir et d'informer les personnes handicapées et leurs familles sur leurs droits puis d'apporter un soutien administratif pour la constitution des dossiers.

Afin de renforcer et de compléter le dispositif en cours, les partenaires ont engagé une réflexion sur la mise en place d'un réseau d'environ 30 points d'accueil de second niveau potentiels en vue de répondre aux problématiques complexes ou à certains handicaps spécifiques.

Les conventions cadres ci jointes précisent le fonctionnement du dispositif et l'engagement des partenaires.

Par ailleurs, afin de préciser les conditions de structuration de ce réseau de points d'accueil et de préciser le rôle de ces acteurs dans le dispositif pour les personnes handicapées, il conviendra de conclure une Charte d'objectifs partagés avec les représentants des organismes partenaires du Département permettant de concrétiser leur engagement dans l'accueil des personnes handicapées et d'amplifier le réseau d'accueil de proximité.

Engagement 10 : Améliorer l'information des familles et des personnes handicapées par la création d'un portail internet et d'outils de communication

Il convient d'élaborer de nouveaux outils de

communication pour les personnes handicapées afin de mieux faire connaître les prestations et les conditions d'ouverture des droits.

Un portail internet usager sera mis en place à partir de début 2012 pour permettre aux Personnes Handicapées de disposer d'information sur le traitement de leur demande.

Engagement 11 : Améliorer l'information et les relations avec le Département et les partenaires de la M.D.P.H.

Compte tenu de la masse de demandes à traiter, il convient d'organiser un dispositif particulier pour les partenaires de la M.D.P.H permettant aux professionnels et aux représentants des organismes de pouvoir communiquer avec la M.D.P.H notamment sur les situations les plus complexes.

Pour cela des lignes téléphoniques dédiées seront mises en place d'ici la fin de l'année 2011 avec le renfort de 3 personnes qui seront les interlocuteurs privilégiés des partenaires de la M.D.P.H.

Au-delà de l'évaluation et des décisions de la M.D.P.H., le Département assure le paiement de la prestation de compensation du handicap. Afin d'assurer un service public de qualité sur l'ensemble du processus de cette prestation, des moyens humains doivent être redéployés pour renforcer le service qui paie cette prestation au regard du nombre de demandes.

Enfin, afin d'assurer un suivi précis des axes de travail, des instances sont mises en place dans le cadre d'un protocole signé entre le Département et la M.D.P.H qui doivent permettre de mieux intégrer les compétences ressources humaines et budgétaires dans les services du Département.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Personnes âgées, personnes en situation de handicap » :

- de mettre en œuvre les 11 engagements du Département pour l'amélioration du fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées ;
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 382 430 € et d'imputer la dépense à l'article 9352, nature comptable 6561 du budget départemental de l'exercice 2011 ;
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 496 313 € et d'imputer la dépense à l'article 9352, nature comptable 6561 du budget départemental de l'exercice 2011 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière jointe au rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les

conventions cadres jointes au rapport pour organiser les points d'accueil ;

– d'autoriser Monsieur le Président à verser les subventions correspondantes.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
9352-6561	2 382 430	0	2 382 430	2 382 430	0
9352-6561	2 496 313	0	2 496 313	2 496 313	0

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Personnes âgées, Personnes en situation de handicap », est adopté à l'unanimité.

RAPPORT SUR LA SITUATION DU DEPARTEMENT DU NORD EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur le Président indique que Monsieur Jean SCHEPMAN va présenter, conformément à l'article 255 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, un rapport sur la situation du Département en matière de développement durable. Il précise qu'un rapport sera présenté chaque année, le Département étant une collectivité de plus de 50 000 habitants.

Monsieur le Président évoque diverses actions départementales en matière de développement durable. Il estime que le Département du Nord peut être fier de sa démarche en la matière.

Monsieur Jean SCHEPMAN signale que 1 760 agents du Département bénéficient de la prise en charge à hauteur de 50 % par le Département de leur abonnement de transports en commun domicile/travail pour un coût mensuel de 36 500 €.

Monsieur SCHEPMAN rappelle que le but du développement durable est d'essayer, au niveau local, de permettre un développement global pour la planète, un développement plus environnemental, durable et sociétal. Il fait remarquer le travail réalisé depuis 10 ans.

Monsieur SCHEPMAN souligne que le Département est la collectivité de référence aussi bien pour son Agenda 21 que pour ses routes durables et ses bâtiments HQE Energie.

Evoquant les catastrophes causées par les inondations en France et à l'étranger, Monsieur SCHEPMAN fait observer le triste record d'émission de gaz à effet de serre atteint en 2010 sur la planète.

Monsieur SCHEPMAN attire l'attention des Conseillers Généraux sur les 22 bâtiments HQE départementaux qui tout en répondant aux problématiques de développement durable, permettent aujourd'hui des économies d'énergie et d'argent. Il mentionne l'action en faveur de la biodiversité ainsi que les politiques de boisement et d'achats responsables développées dans le Département du Nord.

Monsieur SCHEPMAN informe l'Assemblée Départementale qu'un bilan carbone devra être réalisé avant

fin 2012 en collaboration avec des bureaux d'études, la Région et le Département du Pas-de-Calais. Il ajoute qu'une réflexion sera nécessaire concernant l'élaboration d'un plan climat territorial dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement des Energies et du Climat.

Considérant les dix ans d'action de l'Agenda 21 départemental, Monsieur SCHEPMAN indique qu'il constitue un bon outil et que son utilisation sera maintenue.

Monsieur SCHEPMAN constate avec regret que l'objectif de diminution des émissions de gaz à effet de serre pour 2020 sera difficilement réalisable. Il fait observer que des changements devront intervenir notamment en matière de culture agricole.

Monsieur SCHEPMAN estime que le Département doit collaborer davantage avec les collectivités locales, les associations et les citoyens afin que les expériences puissent être partagées et développées.

Monsieur le Président signale que le rapport présenté doit être approuvé par l'Assemblée Départementale. Il demande aux représentants des différents groupes politiques d'aller chercher leurs collègues, sortis provisoirement de l'hémicycle, afin qu'ils reviennent en séance.

Monsieur Norbert JESSUS se réjouit de bénéficier d'un document dressant le bilan de l'ensemble des actions menées par le Département en matière de développement durable. Il remercie les services pour la qualité de leur travail et salue l'engagement de Monsieur SCHEPMAN.

Monsieur JESSUS annonce que le Groupe Communiste - Front de Gauche approuvera ce rapport.

Considérant le programme des actions départementales en matière de développement durable, Monsieur JESSUS estime qu'il permet au Département d'intégrer dans chaque politique des objectifs et des critères de sauvegarde de l'environnement et de renforcement des démarches de solidarité pour que la durabilité soit un réflexe dans les interventions publiques départementales.

Monsieur JESSUS évoque le référentiel « assiette durable », la certification HQE de bâtiments départementaux, le soutien à la mobilité des Nordistes, et la démarche « route durable » menée pour le contournement de Cantin.

Monsieur JESSUS mentionne les politiques de solidarité qui font partie intégrante du développement durable.

Monsieur JESSUS souligne que le Groupe Communiste-Front de Gauche a pris part à cette dynamique pour le développement durable avec la volonté de ne pas passer à côté de la reconquête de l'environnement, de la solidarité pour les jeunes générations et de l'aménagement solidaires des territoires. Il précise que les membres de son groupe seront présents pour la mise en place d'un plan climatique départemental l'an prochain.

Monsieur JESSUS dénonce la diminution de 20 % des moyens affectés à la lutte contre le changement climatique prévue dans le projet de loi de finances du Gouvernement pour 2012.

Monsieur JESSUS estime qu'il est nécessaire que soit mise en place une véritable réforme fiscale qui restaure l'autonomie fiscale départementale, un pôle public financier pour permettre l'investissement dans des projets éco-citoyens.

Monsieur JESSUS évoque le programme du parti Front de Gauche pour 2012, porteur de propositions ambitieuses contre le productivisme qui détruit la planète.

Monsieur JESSUS considère qu'on ne peut prétendre lutter contre les gaz à effet de serre ici et délocaliser la pollution ailleurs. Il pense que le développement durable consiste à l'échelle planétaire, à remplir des objectifs tels que l'éradication de la pauvreté, l'amélioration de l'accès à la santé, à l'eau potable et à l'énergie.

Monsieur JESSUS constate qu'il est urgent de faire primer sur le long terme l'épanouissement de chacun dans un environnement sain et le développement des capacités humaines plutôt que l'intérêt immédiat du capital.

Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER regrette l'aspect catalogue du rapport présenté. Il fait remarquer que celui-ci constitue une compilation des politiques départementales vues sous l'angle du développement durable et que certaines ne sont pas encore appliquées.

Monsieur DETAVERNIER se demande si le rapport présenté répond à l'objectif de la loi Grenelle qui vise à évaluer l'impact des politiques. Il signale qu'il aurait souhaité un document plus ciblé, mieux chiffré, plus pédagogique, qui soit un véritable outil d'aide à la décision politique.

Evoquant le programme HQE, Monsieur DETAVERNIER pense qu'il serait souhaitable d'avoir une évaluation et un chiffrage du retour sur investissement afin de pouvoir apprécier la pertinence des crédits investis. Il estime qu'il serait intéressant de comparer les économies d'énergie départementales à celles d'autres collectivités.

Monsieur DETAVERNIER souhaiterait l'établissement d'un rapport coût-avantage du premier bâtiment d'archives à énergie positive.

Concernant la démarche « routes durables », Monsieur DETAVERNIER considère celle-ci innovante et digne d'intérêt mais regrette que la question de son surcoût soit rarement abordée.

Monsieur DETAVERNIER estime que le Département devrait étudier la possibilité du renouvellement du parc automobile départemental, lorsque cela s'avère nécessaire, en véhicules électriques. Il explique qu'en donnant l'exemple en matière d'utilisation de véhicules propres, le Département contribuerait au développement de l'emploi et de l'économie locale.

Considérant l'économie sociale et solidaire, Monsieur DETAVERNIER pense que celle-ci a toute sa place dans les politiques d'aide et de soutien, mais souhaiterait avoir plus de lisibilité sur les retombées des aides financières et l'apport en termes d'emploi créés.

Evoquant la politique de communication responsable, Monsieur DETAVERNIER fait remarquer la nécessité d'inciter les partenaires et les structures associatives aidées par le Département à progresser dans ce domaine.

Monsieur DETAVERNIER considère que le Département doit donner une plus grande priorité à la politique d'intégration des personnes handicapées.

Monsieur DETAVERNIER estime que le Département doit agir avec volontarisme sur la réduction de la consommation énergétique des logements réhabilités ou construits par Partenord Habitat.

Monsieur DETAVERNIER fait observer que le Conseil Général, comme le Conseil Régional pourrait s'engager davantage dans le développement de la restauration collective, notamment en faisant appel à des producteurs régionaux, voire ruraux. Il explique que cette démarche aiderait l'agriculture locale et donnerait aux élèves des repas d'une qualité nutritionnelle supérieure, tout en améliorant le bilan carbone.

Monsieur le Président souligne que le rapport est le premier du genre et qu'il ne peut que s'améliorer avec les remarques des uns et des autres.

Monsieur Michel GILLOEN fait remarquer que le Département intègre les enjeux d'un développement durable dans le fonctionnement de la collectivité et dans l'ensemble des politiques départementales à travers son Agenda 21. Il souligne que le Département du Nord a opté pour une méthodologie ascendante, fondée sur l'intelligence collective et la créativité des agents départementaux.

Monsieur GILLOEN signale qu'en 10 ans, l'Agenda 21 départemental a instauré un changement de culture progressif au sein de l'institution et a su faire reconnaître au plan national et européen la collectivité départementale pour sa dynamique et ses projets de développement durable.

Monsieur GILLOEN rappelle l'évaluation de la démarche du projet lancée en 2009 et achevée en 2011. Il évoque quelques évolutions significatives au cœur des politiques du Département.

Monsieur GILLOEN estime que les urgences sociales, économiques et climatiques qui s'imposent au territoire départemental nécessitent de poursuivre et d'amplifier

l'action du département en partenariat avec tous les acteurs locaux. Il explique que le Département doit s'engager encore davantage pour accompagner la société dans sa conversion écologique et préserver l'avenir des générations futures.

Evoquant la politique contractuelle d'aménagement et de développement durable des territoires, Monsieur GILLOEN souligne que cette démarche promeut un développement durable, équilibré et équitable dans une logique de proximité et de solidarité.

Monsieur GILLOEN évoque le projet d'administration départementale qui repose sur les valeurs de développement durable dans ses objectifs et sa gouvernance.

Monsieur GILLOEN indique que la seconde étape de l'Agenda 21 proposera le développement d'un projet de territoire durable ouvert à tous les partenariats et encore plus proche des Nordistes.

Monsieur Jean SCHEPMAN constate comme Monsieur JESSUS que le capitalisme ne répond pas au défi du développement durable.

Concernant la démarche HQE et le Plan de Maitrise de l'Energie, Monsieur SCHEPMAN estime que grâce à ces politiques, le Département amortit le choc de la montée du coût de l'énergie.

Evoquant la prévention santé, Monsieur SCHEPMAN pense qu'il faut être exemplaire dans ce domaine.

Monsieur SCHEPMAN remarque que le document présenté est un peu exhaustif et présente une sorte de bilan d'étape sur cette politique menée depuis 10 ans.

Monsieur SCHEPMAN invite Monsieur DETAVERNIER à venir avec lui visiter l'usine automobile de Maubeuge afin de réfléchir sur la problématique des véhicules électriques. Il souligne les problèmes en termes de coût et d'adaptation du personnel utilisateur.

Concernant les certificats d'énergie attestant des efforts faits par le Département dans ce domaine, Monsieur SCHEPMAN signale que ceux-ci sont cumulés et qu'ils seront utilisés ultérieurement pour un projet important.

Monsieur SCHEPMAN porte à la connaissance des Conseillers Généraux que les actions financées notamment par le Conseil Général du Nord dans le domaine de l'économie sociale et solidaire a permis la création de dizaines d'emplois.

Monsieur SCHEPMAN fait observer que le taux d'intégration des agents handicapés est en hausse.

Monsieur SCHEPMAN évoque les nouvelles réalisations de Partenord Habitat qui répondent aux exigences du développement durable. Il précise que celles-ci réclament souvent la formation des agents ou des personnes qui y vivent au développement durable.

Monsieur le Président indique que l'année prochaine le rapport sera présenté avant le DOB.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DPAE/2011/1420

OBJET :

RAPPORT SUR LA SITUATION DU DEPARTEMENT DU NORD EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Contexte législatif

La loi Grenelle 2 (art. 255) a introduit pour certaines collectivités territoriales - communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, départements, régions, collectivité de Corse - l'obligation de présenter un nouveau rapport sur leur situation en matière de développement durable préalablement au débat budgétaire.

Le décret 2011-687 du 17 juin 2011 précise le contenu de ce rapport, qui décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par le département sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

Cette analyse peut être élaborée à partir du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux mentionné au deuxième alinéa de l'article 254 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Le rapport devra également intégrer les cinq éléments de démarche préconisés par le cadre de référence : stratégie d'amélioration continue, participation, organisation du pilotage, transversalité des approches, évaluation partagée.

Les dispositions du décret sont applicables à compter de la préparation des budgets pour 2012.

Une circulaire du 3 août 2011 du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et

du Logement précise les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle obligation : « la loi ne prévoit pas que la présentation du rapport donne lieu à un débat ou à un vote. Toutefois, afin d'attester de la présentation effective du rapport à l'organe délibérant de la collectivité, il convient que cette présentation fasse l'objet d'une délibération spécifique de l'organe délibérant. Le rapport n'étant pas transmis aux services de l'Etat, cette délibération permet d'attester de son existence et de sa présentation. Cette dernière sera transmise avec le budget au représentant de l'État ».

1. La situation du Département du Nord en matière de développement durable.

Le développement durable est un mode de développement responsable et solidaire qui vise à répondre aux besoins du présent tout en préservant les besoins des générations futures.

En 2001, le Département du Nord a été parmi les premiers Départements à mettre en place un Agenda 21, faisant figure de pionnier.

Sous la conduite du Vice-Président chargé du Développement Durable, le Département s'est engagé, dans le cadre de ses compétences obligatoires comme dans ses politiques volontaristes, à intégrer progressivement les enjeux d'un développement durable, au travers de son Agenda 21, plan d'actions du Conseil Général du Nord pour le 21^{ème} siècle.

L'Agenda 21 départemental est l'aboutissement d'une démarche de réflexion, de concertation et d'action pour construire collectivement un projet de développement plus durable pour le Nord.

En 10 ans, l'Agenda 21 a contribué à poser les bases d'un changement de culture au sein de la collectivité. Le bilan de cette première étape figure sur le site internet du Département www.cg59.fr.

Même si les progrès sont réels, l'ampleur des défis climatiques, sociaux et économiques du territoire départemental nécessite de poursuivre et d'amplifier l'action en partenariat avec tous les acteurs locaux. L'Agenda 21 du Département du Nord connaîtra prochainement une nouvelle impulsion.

2. Le Département du Nord présente son premier rapport de développement durable.

Le rapport 2011 en annexe constitue un premier exercice de synthèse exprimant la situation du Département du Nord en matière de développement durable. Il présente un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité dans sa première partie, puis un bilan synthétique des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire dans une deuxième partie.

Enfin, ce rapport doit traiter des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions concernant le fonctionnement interne du Département, des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire, au regard de cinq éléments de démarche : stratégie d'amélioration continue, participation, organisation du pilotage, transversalité des approches, évaluation partagée. Afin de répondre au mieux à cette obligation, le présent rapport fait état en sa troisième partie de l'intégration de ces éléments de méthode en illustrant par des exemples concrets leur mise en œuvre.

L'intérêt de ce rapport est de présenter chaque année l'évolution de la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement de la collectivité comme dans les politiques départementales mises en œuvre sur le territoire. Dans cette perspective, il comporte une série d'indicateurs de développement durable, dont l'évolution est suivie d'année en année. Une première série d'indicateurs figure en annexe.

Avant le débat budgétaire du budget primitif 2013, le deuxième rapport du Département présenté au Conseil Général comprendra plus d'indicateurs et sera complété du bilan d'autres politiques départementales.

3. Des perspectives nouvelles ont été tracées.

En 2011, le développement durable prend toute sa dimension dans le projet départemental.

Adopté le 4 juillet 2011, le projet départemental rappelle que « l'urgence environnementale et climatique dans laquelle se trouve notre société apparaît aujourd'hui comme un puissant moteur de l'innovation. C'est un challenge dans lequel le Département doit s'engager encore davantage afin d'accompagner la société dans sa conversion écologique et préserver ainsi l'avenir des générations futures.

L'éco performance sera au cœur de toutes nos politiques avec une approche transversale favorisée par notre démarche Agenda 21.

Le Département du Nord souhaite prolonger l'action qu'il mène dans le cadre de son Agenda 21, en impulsant le concept d'éco performance dans l'ensemble de ses politiques : des bâtiments HQE® à la route durable, des espaces naturels sensibles aux jardins urbains, les opportunités de promouvoir l'éco performance sont importantes. Là encore, il s'agira de promouvoir avec nos partenaires locaux, l'exemplarité, l'expérimentation et l'innovation ».

En ce sens, le projet d'administration départementale repose largement sur les finalités et les principes du développement durable.

Déjà, de nouveaux outils de dialogue avec les Nordistes et les territoires, telle la politique contractuelle d'aménagement et de développement durables des territoires, ont été créés.

Enfin, la seconde étape de l'Agenda 21 départemental permettra, dès 2012, d'enrichir la contribution du Conseil Général du Nord au développement durable, notamment par le lancement d'un Plan Climat Départemental.

Le prochain rapport sur la situation du Département en matière de développement durable à intervenir en 2012 rendra compte de l'ambition départementale d'un développement durable, équilibré et équitable des territoires, dans une logique de proximité et de solidarité.

Il est proposé au Conseil Général :

- d'approuver le rapport sur la situation du

Département du Nord en matière de développement durable, en préalable au Débat d'Orientation Budgétaire 2012.

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 17 heures 40.

Aymeric ROBIN

Secrétaire de Séance

Patrick KANNER

Président du Conseil Général